

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

2.1 Délibération du Conseil Communautaire



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice: 37 Conseillers présents: 32 Conseillers votants: 34

Délibération nº70-240925-04

Pour: 34 Contre: 0 Abstention: 0 L'an deux mil vingt-quatre, le 25 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni, à St Martin Lacaussade, convocation légale en date du 17 septembre, sous la présidence de M. Denis BALDÈS

Secrétaire de séance : M. Serge ROBIN

PRESENTS:

Bayon sur Gironde: M. Hervé GAYRARD; Berson: M. Sébastien TREBUCQ, MME Françoise TREBUCQ; Blaye: MM. Denis BALDÈS, Yoann BROSSARD, Gérard CARREAU, Fabrice SABOURAUD, MMES Béatrice SARRAUTE, Virginie GIROTTI, Patricia MERCHADOU, Sophie PAIN-GOJOSSO, Elina SANCHEZ ; Campugnan : M. Gilles LAÉ; Cars: M. Xavier ZORRILLA, MME Nicole DELAUGE; Fours: M. Jean-Michel BELIS; Gauriac: M. Raymond RODRIGUEZ; Générac: M. Philippe DUBAU; Plassac: M. BERNARD; St Christoly: MMES Murielle PICQ, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Bernard GRIMÉE, Daniel DEBET ; St Ciers de Canesse : M. Serge Genès : ROBIN: St Μ. Michel SARTON: d'Aiguevives : M. Éric PAGE ; St Martin Lacaussade : M. Julien BEDIS ; St Paul: M. Jean-Pierre DUEZ ; St Seurin de Bourg: M. Daniel BESSON: Samonac: MME Marie-Lise GIOVANNUCCI; Saugon: MME Marie-Claire SOULARD; Villeneuve: MME Catherine VERGÈS;

ABSENTS EXCUSES:

Blaye: M. Michel RENAUD; Comps: M. Didier BAYARD:

POUVOIRS:

MME Pascale MOLBERT à M. Éric PAGE M. Gérard BONNEAU à M. Julien BEDIS

Formant la majorité en exercice,

OBJET : URBANISME : PROPOSITION DE CRÉATION DE 12 PERIMETRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (M. TREBUCQ)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article L621-30 et suivants du Code du Patrimoine relatifs aux abords des monuments historiques,

Vu l'article L123-1 et suivants du Code de l'Environnement portant sur la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement,

Vu la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016,

Considérant la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France par courrier en date du 10 juin 2024 de créer un périmètre délimité des abords pour les monuments suivants : Citadelle et Fort Paté à Blaye, Château de Falfas à Bayon-sur-Gironde, Eglise



St Pierre à Cars, Château de Thau à Gauriac (consultation de Villeneuve également pour ce site), vestiges de la villa romaine de Plassac, Eglise St Martin et Monument aux morts de la guerre 1914-18 de Samonac,

Considérant la proposition de la Communauté de Communes de Blaye de créer un périmètre délimité des abords pour les monuments suivants : de l'église de Saint-Ciersde-Canesse, l'église de Saint-Christoly-de-Blave, l'église Notre-Dame de Bayon-sur-Gironde, l'église Saint-Vincent de Villeneuve, l'église de Saint-Martin-Lacaussade, et l'église Saint-Saturnin de Berson,

Considérant les avis favorables des communes concernées consultées du 18 juin au 18 août 2024, à l'exception de la commune de Plassac qui sollicite une extension du périmètre (intégration de l'OAP 33325-3) par courrier en date du 26 août 2024,

Considérant l'avis favorable avec réserves de l'ABF, en date du 15 juillet 2024, sur les propositions émanant de la CCB sollicitant deux modifications intégrées aux périmètres annexés à la présente délibération portant sur les :

- Prise en compte des rangs de vignes situés à l'Ouest du Château Eyquem (Eglise Notre-Dame de Bayon-sur-Gironde),
- Restriction du secteur sur sa partie Nord-Ouest à la rue située derrière la salle des fêtes (église de St Ciers-de-Canesse).

Après débat, il est demandé au Conseil Communautaire :

- De procéder à la modification du périmètre de Plassac en concertation avec l'architecte des bâtiments de France,
- D'approuver les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques mentionnés,
- De procéder à une mise en enquête publique du dossier de création desdits périmètres commune à celle du PLUI-H,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la procédure.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate le Président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

> Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme, le 26 septembre 2024

Le Secrétaire de Séance

Serge ROBIN

Le Président de la Communauté de Communes De Blave

Denis BALDÈS

Publié le 03/10/2024

D: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

INTRODUCTION AU TERRITOIRE

MODIFICATION

INTERCOMMUNAL

DÉLIMITÉ DES PÉRIMÈTRE **ABORDS**

HISTORIQUES: MONUMENTS

"At]9" zbrodA zeb zérimiléO zertémité9

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

2016)

> 1. COMMENT LA LOI PROTÈGE-T-ELLE LE PATRIMOINE BÂTI ?

LES DISPOSITIFS NATIONAUX EXISTANTS

Le patrimoine bâti est un objet complexe. Il ne se définit pas exclusivement comme un ensemble de bâtiments anciens ou de riches modénatures.

D'après Riegl, le patrimoine peut être caractérisé par plusieurs valeurs :

- La valeur d'ancienneté, reflet de l'action du temps sur un élément

- La valeur historique, en cela que l'élément est le témoin d'une époque révolue, au fait de ses caractéristiques techniques ou d'usage

- La valeur commémorative, ou l'effacement derrière un message, un souvenir

Le dispositif réglementaire est relativement récent (XIX™ siècle) et détonne avec les habitudes des siècles précédents, lorsque le réemploi et la démolition l'emportaient sur la transmission de l'héritage.

protégé, au sein duquel est évaluée la covisibilité vis-à-vis du Monument Historique. C'est actuellement le cas pour les Depuis 1943, les abords des Monuments Historiques font l'objet de mesures de protection. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis sur les travaux pouvant porter atteinte aux vues sur le monument ou depuis celui-ci : modification de façade, travaux en extérieur, etc. Par défaut, cette protection s'applique dans un rayon de 500 mètres autour d'un édifice Monuments Historiques du territoire. Les éléments bâtis et non bâtis qui forment un ensemble cohérent avec le Monument Historique "MH" est crucial pour la mise en valeur du patrimoine bâti. La perception du monument est nécessairement affectée par les caractéristiques des constructions alentour. Aussi, les travaux aux abords du monument ne doivent pas desservir celui-ci. A l'inverse, la mise en valeur du monument contribue à la qualité de l'espace public alentour, profitant à l'agrément des propriétés voisines.

L'URBANISME 1962 EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU TONES DE PROTECTION SECTEUR SAUVILLARIDE URBAIN ET PAYSAGER DU PATRIMOINE Architectural AIRES DE MISE ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES MONUMENTS ENVIRONNEMENT PATRIMOINE 1887) 1943 } 2010 SITES ET Monuments Naturels

ET DANS LE PLUI ?

La possibilité de repérer des éléments bâtis ou complémentaires non protégés par les codes du d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il est possible de repérer des ouvrages et périmètres Patrimoine ou de l'Urbanisme et de leur affecter non bâtis, et des secteurs. Lors de la réalisation des règles locales

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Reçu en préfecture le 02/10/2024 Publié le 03/10/2024

ID : 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

2. QU'EST CE QU'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS "PDA" ?

| RENFORCEMENT DU RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

iis une dizaine d'années, notamment avec la loi LCAP (Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et latrimoline), les collectivités locales ont un rôle accru dans la préservation du patrimoine bâti, notamment avec la ibilité de proposer un site patrimonial remarquable (SPR) ou bien de participer à la réalisation des règles des sites imoniaux remarquables (SPR), il est désormais possible de proposer et de participer à la modification du Petimètre mités des Abords des Monuments Historiques, depuis la loi ELAN de 2018 qui complète la loi LCAP (cf. modification la L621-31 du Code du patrimoline), c'est l'objet de cette étude.

t en effet possible de modifier ce périmètre par défaut pour intégrer les constructions et l'espace public partidpant mise en valeur du monument. Le périmètre prends en compte :

e en valeur-du monument. Le perimetre prends en compte : - l'ensemble des bâtiments ayant un rapport de cohérence historique ou de proximité urbaine avec le Monument,

 les entités urbaines cohérentes aux alentours du Monument, plus ou moins proches, perceptibles du Monument ou donnant des vues sur celui-ci.

les éléments rentrant dans la composition du Monument,

UN PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

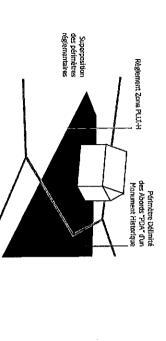
Le Périmètre Délimité des Abords "PDA" est un périmètre réglementaire établi dans un cadre national. Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique "SUP ACL".

Cette servitude s'impose à la réglementation locale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat "PLUI-H". En effet, un "PLUI" et une "SUP" sont indépendantes, le premier dépendant du Code de l'Urbanisme et la seconde du Code du Patrimoine.

Les Servitudes d'Utilité Publiques sont notifiées à l'acheteur d'un bien concerné par le périmètre. Elles doivent également être annexées au PLUi-H afin d'en améliorer leur lisibilité.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), n°2016-927 du 7 juillet 2016, dont l'article 75 comporte des dispositions relatives aux abords des monuments historiques, codifiées aux nouveaux articles L621-30 à L621-32 du Code du Patrimoine.
- Loi ELAN
- articles L621-30 à L621-32 et R621-92 à R621-95 du Code du patrimoine
- articles L153-60 et R132-2 du Code de l'urbanisme
- articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement
- Fiche pratique sur la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques novembre 2020



"AQq" ebrodA esb zátimiláQ zartamirá9

LA RÉGLEMENTION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ

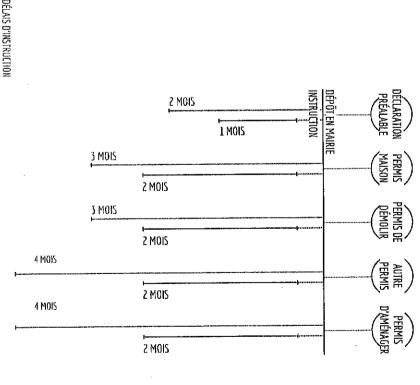
Au sein du périmètre délmité des abords, les travaux (aspect extérieur d'une construction, travaux en extérieur) sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France "ABF".

En cas de refus, le projet ne pourra être réalisé. L'ABF peut indiquer des prescriptions à respecter pour corriger le projet initial.

L'ABF s'assure que les travaux ne portent pas atteinte au monument historique ou aux abords du monument historique. Il s'assure également du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, de la qualité des constructions et de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant.

Dans le cadre d'une opposition, un recours devant le Préfet peut être exercé.

Dans la cadre d'une Autorisation Préalable pour une enseigne, un dépôt en mairie est nécessaire, suivi d'une transmission sous 8 jours à l'ABF, qui bénéficie d'une défai de 45 jours à compter du dépôt en Mairie (R581-12 et 581-13 du code de l'environnement).



Périmètres Délimités des Abords "PDA"

PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME PAR L'ARCHITETTE DES BÂTMENTS DE FRANCE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Cittànove

> 3. COMMENT EST RÉALISÉE CETTE DÉMARCHE DE MODIFICATION ?

1. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuie sur l'articulation entre travail de terrain, cartographie, et analyse des documents et des données Pour chaque commune, une fiche de synthèse est rédigée et transmise, notamment aux communes et propriétaires des existants. Il s'agit en particulier d'identifier des enjeux à différentes échelles : territoire intercommunal, bourg, édifice. Monuments Historiques.

2. LE TRAVAIL DE DÉLIMITATION

- Une première réunion de travail s'est déroulée dans les 6 mairies, réunissant les élus et les services de l'UDAP.
 - Présentation de la démarche
- Echanges sur les limites du périmètre actuel, mise en
- Visite du monument et de ses abords
- Réflexion sur carte sur les éléments à integrer à la réflexion : Enjeu architectual avéré, Enjeu architectural modéré, Formes paysagère et géographique, Vue sur le monument et limites routes séparative
- À la suite de ces premiers échanges, un premier scénario de périmètre est dessiné.
- Ces propositions de délimitation sont réalisées en concertation avec les services de l'Unité Départementale de Des rencontres communales et comités techniques sont organisées pour présenter et affiner les nouveaux périmètres. l'Architecture et du Patrimoine"UDAP" de la Gironde.
- Le résultat final sont ensuite présenté en comité de pilotage, et validé par l'ensemble des élus.

3 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- En date du 18 juin 2024, l'avis des service de l'UDAP est sollicité. Un avis favorable est donné, sous réserve de la prise en compte de 2 observations ;
- « Le PDA de BAYON devra prendre en compte les rangs de vignes situés à l'Ouest du château Eyquem, et ce, afin de répondre au courrier de Monsieur le Maire de BAYON en date du 3 juillet 2024 (cf. annexe) »
- « Le PDA de SAINT-CIERS-DE-CANESSE se limitera, en partie Nord-Ouest, à la rue située derrière la salle des fêtes
- Suite à ces retours, les modifications ont été effectuée.
- Une fois validés par le service de l'UDAP, les PDA font l'objet d'une enquête publique. Celle-ci est conjointe à celle

> 4. QUELS SONT LES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE ?

Le territoire compte de nombreuses constructions inscrites ou classées au titre des Monuments Historiques de la communauté de communes. On compte 16 édifices classés ou inscrits sur la CCB :

- Eqlise Saint-Pierre
- Eglise St-Christoly
- Eglise St-Vincent

- Eglise St-Ciers
- Eglise Notre-Dame

- Eglise St-Martin (Samonac)
- Eglise Saint-Martin (Saint-Martin-Lacaussade)
 - Eqlise Saint-Saturnin (Berson)
- Citadelle de Blaye
- Fort Paté
- Villa Romaine (vestiges)
- Château de Thau
- Monument aux morts de la guerre 14-18 Château de Falfas

Perinétres De mités des Abords IPDA

- Maison forte du Prat
- Maison forte du Boisset

Dans le cadre de cette démarche, des PDA sont réalisés pour six des ces Monuments Historiques :



Eglise Notre-Dame, Bayon-sur-Gironde





Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Publié le 03/10/2024



Eglise Saint-Christoly, Saint-Christoly-de-Blaye



SDIOGH SPD SPI LINEU



Eglise de Saint Martin, Saint-Martin-Lacaussade

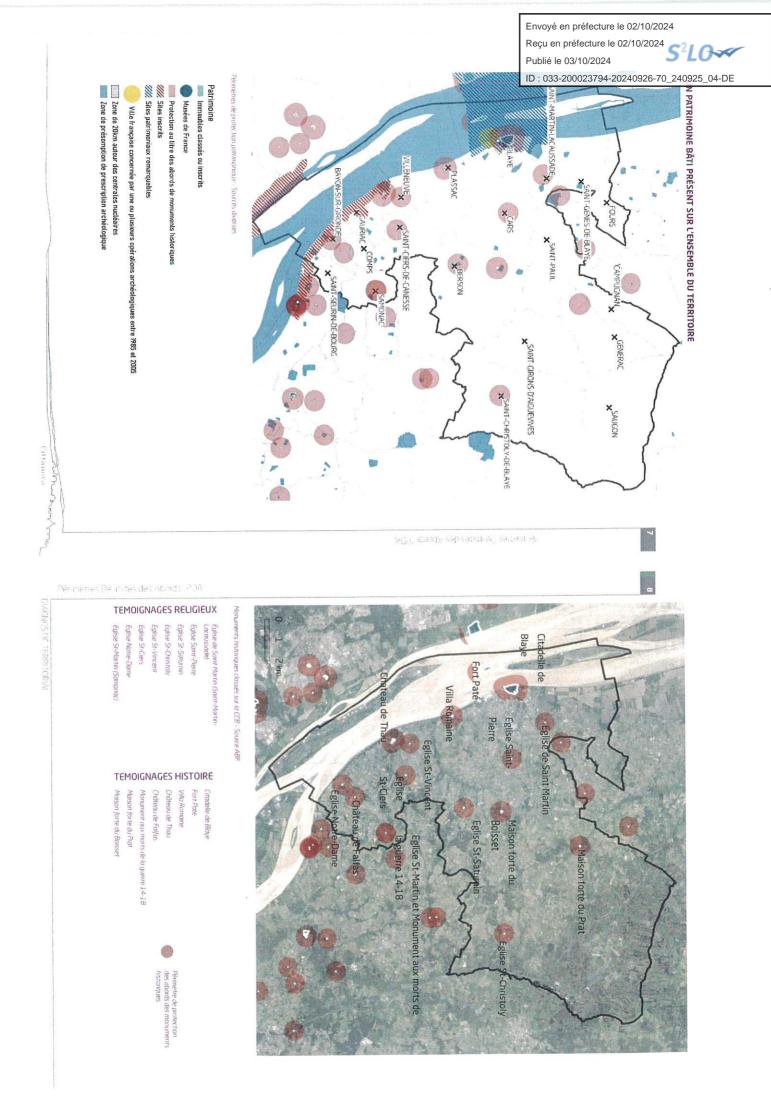


Eglise Saint-Vincent, Villeneuve



MCNOSTR TERRITORIAL

Eglise Saint-Jean, Saint-Ciers-de-Canesse



ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

> 5. ANALYSE GÉNÉRALE DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE LA CCB

Les constructions locales sont quasi-exclusivement bâties en pierre calcaire, majoritairement prélevée dans les carrières de la région. Sa mise en œuvre peut être : en moellon enduit, avec chaînes d'angle et encadrements en pierre de taille ou en pierre de taille sur l'ensemble de la façade (près d'un tiers des bâtis principalement les demeures de maître).



Les moellons enduits

Pour les constructions plus modestes, la technique des moellons est plus répandue que la pierre dressées et scellées dans un mortier. Le mur ainsi constitué est recouvert d'un enduit à la chaux assurant sa finition et sa protection contre les agressions extérieures (pluie, vent, chocs, etc.). En Gironde, il est souvent appliqué de manière couvrante, sans laisser apparaître la de taille, plus coûteuse. Les moellons sont des pierres de petites dimensions grossièrement surface des pierres, pour éviter l'imprégnation des eaux de ruissellement. Sa finition est lisse afin d'éviter l'accumulation de salissures dans les reliefs.



La pierre de taille

Les constructions en pierre de taille donnent une unité à l'architecture girondine. Ces pierres, calcaires et dorées, étaient extraites principalement des carrières de Frontenac et de Bourg. Elles étaient taillées en blocs lisses de dimensions régulières (33 cm de hauteur). Parfois, des décors (appelés modénatures) sont sculptés dans la pierre pour animer la façade et permettent de la protéger des eaux de pluie ou de ruissellement (corniches, linteaux, etc.). Entre les blocs de pierre, les joints sont fins et réguliers. Si la pierre des bâtiments utilitaires (étables, granges, etc.) était apparente, celle des constructions habitées était des moellons le plus souvent enduits. Cette protection, parfois colorée, allant d'une teinte ocre rosée à orangée, crée des palettes de couleur locales issues directement des sols. Dans le cas des façades en pierre régulières, les enduits sont également parfois nécessaires : enduit couvrant, enduit à pierre vue ou jointement des pierres apparentes.

L'architecture présente sur le territoire fait appel à la pierre comme matériau de composition des facades. Ce calcaire identifié très tôt comme une ressource locale, est directement visible sur les anciennes bâtisses du territoire.

UN SOCLE GÉOLOGIQUE LISIBLE SUR LES FAÇADES

10

iource : Cittànova janvier 2022



source : cittánova janvier 2022

Le château Payanne a Gauriac, en pierre de taille Région Nouvelle-Aquitaine,

source

Périmetres Derimités des Abords, PDA

La maison traditionnelle girondine est un témoignage de ce type de construction employant les matériaux locaux, et participe à l'identité architecturale de la CCB : maison rurale du XVIIe/XXe avec pierres de taille, moellons apparents et tuiles canal.



Maison girondine a Gaunac





The month of

Publié le 03/10/2024

: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

LES TYPOLOGIES URBAINES CONCERNÉES DANS LES PDA

ES BOURGS SECONDAIRES

erritoire recèle un patrimoine de hameaux remarquables et caractéristiques. Ces hameaux sont marqueurs de l'identité

ont la résultante d'un regroupement de plusieurs maisons traditionnelles, complétées dans certains cas de pavillons le et agricole du territoire. Ils sont implantés à l'écart des centres-bourgs et répartis de façon régulière sur le territoire. teaux ou de la maison bourgeoise principale vent structurée par un regroupement de constructions compactes (densité élevée) autour d'un domaine viticole, temporains. Le cœur des hameaux contient souvent des constructions à usage agricole ou viticole. L'organisation est

long des voies principales domestiques et économiques dans les bourgs historiques diverses dépendances rustiques : chais, remises, magasins ou écuries. Ces formes résultent de la coexistence des activités endances sont séparées par des cours plus ou moins exiguës. Les fronts bâtis sont en continuité et à l'alignement du des voies principales. **- Formes** : le bâti est généralement en RDC ou en R+1 dans les cœurs de bourg. Les formes sont issues des

scrode seb ser mileC serrent ref

par la hauteur et par leur fonction commerçante ponctuelle, marquées par des baies et des enseignes spécifiques - Façades : les maisons de hameaux denses s'apparentent à l'habitat rural ordinaire. Elles diffèrent principalement

hameaux est ancien, souvent dégradé Détails : extraite dans la région, la pierre est le matériau de base de toutes les constructions. Le bâti des

principalement par l'utilisation d'essences locales que l'on retrouve dans les haies bocagères à vocation agricole. Au sein en herbe, végétation sur certains murets. Cela donne un cachet aux villages de la région. L'atmosphère rurale passe du tissu urbain, les haies recherchées sont principalement des haies basses, taillées côté voie publique **Essences et plantations** : la végétation entoure les villages et investit largement les espaces publics : trottoirs

le paysage

maisons remarquables

en herbes

anciennes

E

L'HABITAT RURAI

La plupart des constructions en pierre de ces hameaux datent du $X/X^{
m em}$ siècle et sont sensiblement différentes des types urbains. Les plus petites maisons rurales sont celles des anciens salariés agricoles non-propriétaires ou petits Une grande partie du territoire recouvre un espace rural viticole, dans lequel l'habitat est dispersé en propriétés isolées. , propriétaires, les « bordiers ». Il y a sur le territoire de nombreuses habitations de type « la maison de Bordier

routes importantes, où ils servaient à l'origine à loger les ouvriers agricoles. les vignes. On rencontre également quelques habitats de ce type à proximité des châteaux ainsi qu'aux carrefours de Ces habitations, souvent situées au cœur des vignobles, étaient originellement destinées aux journaliers travaillant dans

Implantations urbaines : ce bâti est disposé à l'alignement des voies, parfois perpendiculairement à celle-ci

d'extensions et d'annexes fonctionnelles. Ces dépendances peuvent être situées dans le prolongement ou à l'écart du minimum de déperditions de surface tout en profitant d'apports solaires. Les volumes sont simples et souvent greffés modestes se développent sur un seul niveau et ne comportent pas de combles (ou combles à surcroît) afin d'assurer le **Formes** : la typologie de ce bâti repose sur des réflexions fonctionnelles. Les constructions de dimensions

maisons possèdent un toit à longs pans, souvent asymètrique, et certains, des toits en croupes Ces maisons ont une toiture à deux pentes, le faîtage étant toujours parallèle à la façade principale. La plupart des

donnent sur une cour dotée d'un puits simplement d'une porte unique et de petites fenêtres. Les façades principales sont orientées en direction du sud et Façades : la façade principale en pierre n'est pas symétrique dans ses ouvertures. Elles sont composees

bandeaux formés autour des baies baies en pierre de taille. Les façades sont enduites et parfois ornées de décors sobres et de corniches moulurées ou de **Détails** : les murs sont composés de moellons enduits associés à des chaînages d'angle et d'encadrements de

naturel à proximité : essences rurales, locales et composition multistrate comme des espaces de transition. Les limites séparatives reprennent souvent les codes paysagers du monde agricole et naturels. Le traitement des abords à travers le jardin et des limites constituent des espaces à forts enjeux paysagers, Essences et plantations : les espaces bâtis sont historiquement au contact direct des espaces agricoles et



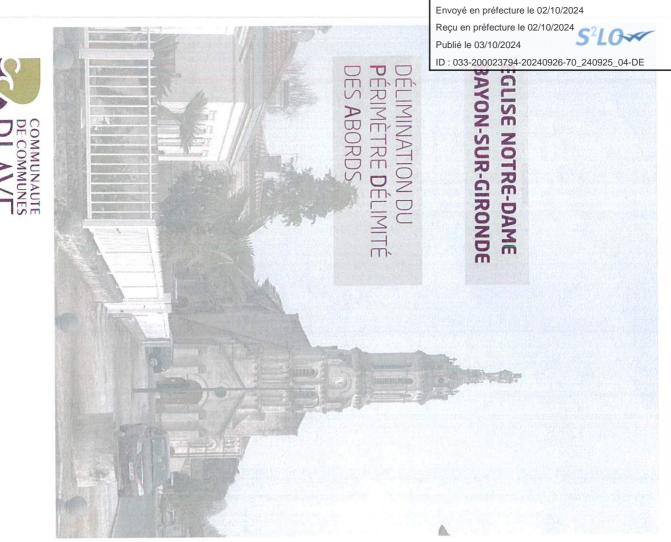
Périmètres Délimités des Abords "PDA

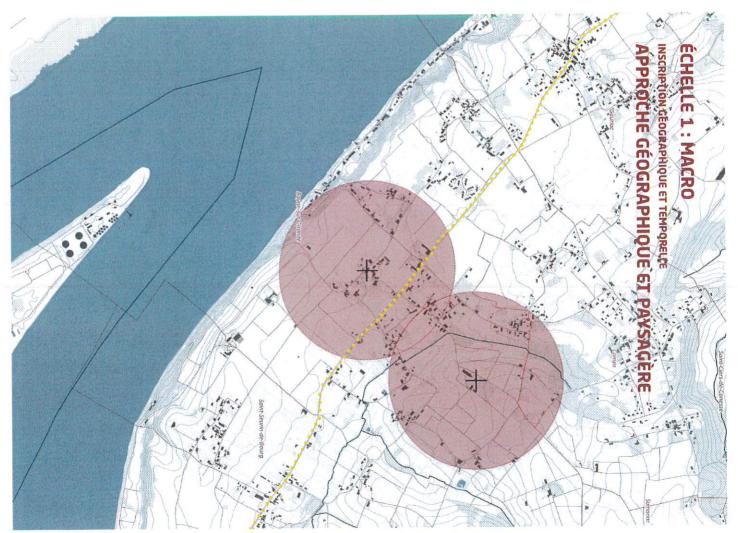
Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

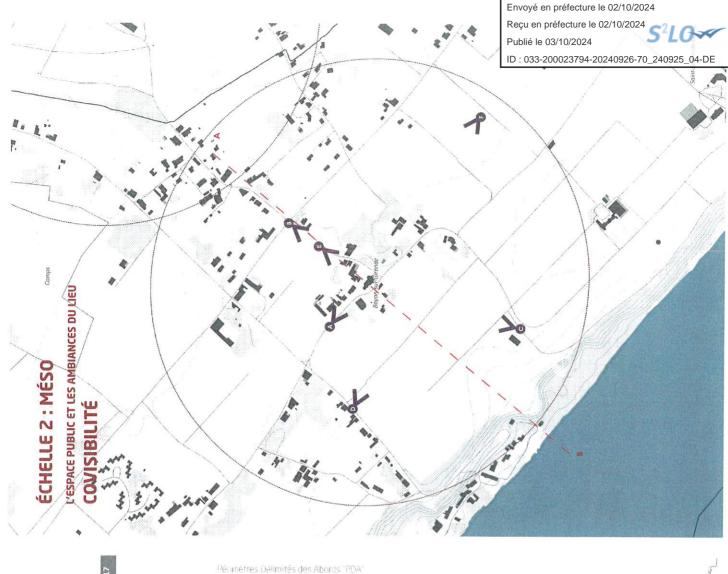
ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

"ACI9" abrodA səb zətrmişd sərtəmitə9

Périmètres Délimités des Abords "PDA"







The Careau

Le monument se situe sur la route entre deux communes attractives que sont Blaye et Bourg (respectivement à 10km et 3km). La flèche est particulièrement visible

depuis la D669, route longeant la Gironde et empruntée À quelques centaines de mètres de l'église, se trouve le belvédère du château Eyquem, révélant un large panorama

dans le parcours touristique de découverte du territoire.

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

L'église Notre Dame est située sur un plateau en promontoire de la Gironde, à une altitude de 50m et son

particulière inscrivent l'église dans le grand paysage. Cette position privilégiée crée de belles perspectives vers et

depuis le paysage environnant. L'église est un marqueur important et historique dans le paysage de la commune et

de ses alentours.

clocher mesure près de 32m. Cette topographie et hauteur

(source : remonter le temps IGN) XVIIIe siècle - Carte de Cassini

le clocher servait historiquement d'amer, un repère pour les marins lors des navigations entre l'océan et le port de Bordeaux.

L'église est localisée à 500 m de la Gironde. D'ailleurs,

sur la Gironde et les différentes îles.

Un autre bâtiment inscrit au titre des MH est présent sur la commune : le château Falfas. Distant de près de 900m, il n'y a pas (ou peu) de rapports visuels entre les deux monuments, malgré la butte sur laquelle est implanté le





Publié le 03/10/2024

PACCE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 SPACCE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

24 SPACCE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

25 STIVANT depuis l'Ouest, sur la rue du Moulin Deschamps, focuvir la façade principale de l'église. La perspective de la participent à l'effet de composition et la mise en avant, geglise. La mairie et l'école, situées à quelques mêtres honument, sont en relation directe avec l'église.

26 Juliant de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite du virage, proche du château Eyquem; le control de la suite de la suite du bourge et du couvert la couve

végétal masque la majorité de l'église.

La flèche surplombe tout de même le sud du bourg, et sa hauteur domine le cimetière et la place de la salle polyvalente. L'église est également visible depuis la D669 qui traverse la commune, avec au Nord, des implantations de logements individuelles récentes, et au Sud, le centrebourg plus historique. Depuis le Nord, la vue est moins lointaine et le couvert

Vue depuis l'Ouest (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)

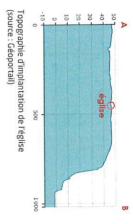
Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)

0

puis l'Ouest :: Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)







ÉCHELLE 3: MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

située à 250 m au sud de l'actuelle église. Elle n'a pas résisté aux incendies d'une expédition de Normands remontant la Gironde en drakkars pour piller Bordeaux (les « Il existe sur la commune, la trace d'une ancienne église, fondations de cette église se devinent encore dans les vignes voisines).

par des piliers et un clocher à l'ouest. Puis est construit un transept, le plan de l'église devient un plan basilical. Au doter d'une église en dur. L'église Notre Dame, romane à l'origine, présente alors une nef unique ainsi qu'un chevet Vers l'année 1185, les habitants de Bayon décident de se simple avec une abside à sept pans extérieurs séparés nord-ouest, le clocher est précédé d'un porche.

siècle, de base rectangulaire, il s'élève sur un plan carré et est couronné d'un dôme surmonté de la statue de la Vierge à l'Enfant, œuvre du sculpteur Mora, et abrite Le clocher sur le porche d'entrée a été surhaussé au XIXe quatre cloches.

chancel, scellée dans le pied de l'autel. Le chevet de l'église paroissiale, bien que très remanié, constitue l'élément d'architecture le plus ancien conservé. » du XIIème siècle, l'église de Bayon-sur-Gironde intègre des éléments beaucoup plus anciens en particulier une pierre sculptée d'époque mérovingienne, la pierre de Datée



patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr

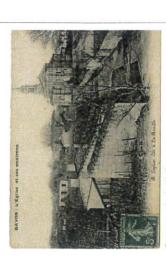
Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions



Carte postale de l'église (source : Monumentum)



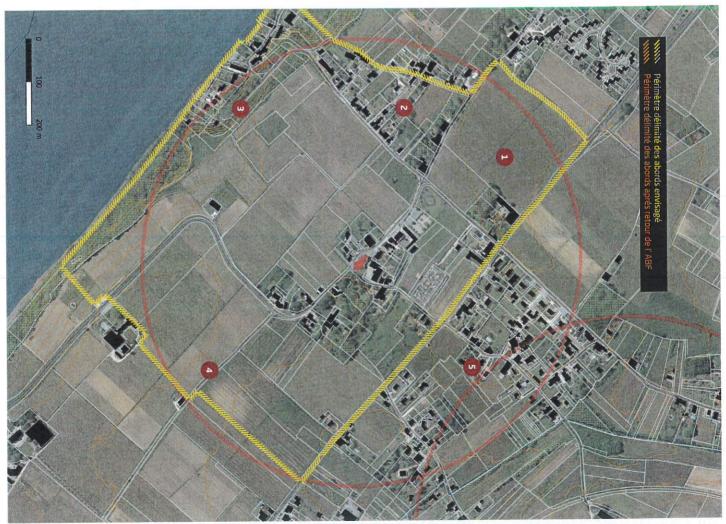
Carte postale de l'église (source : Monumentum)



Carte postale de l'église (source : Monumentum)

Périmetres Delimités des Abords





Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique depuis la route départementale. Covisibilité depuis le chemin de Poncet.

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Inscription du quartier, aujourd'hui hors site inscrit.

Inscription du quartier, aujourd'hui hors site inscrit.

ואכיון שם למסי חבוי פחוסמים ניחו זוסיא אופ נוואכוני

Covisibilité depuis le chemin vers le château Éyquem. Préservation de la cohérence historique entre le château et le monument historique. Limite du périmètre au niveau de la D669 ; pas de covisibilité et aucune cohérence historique.

92

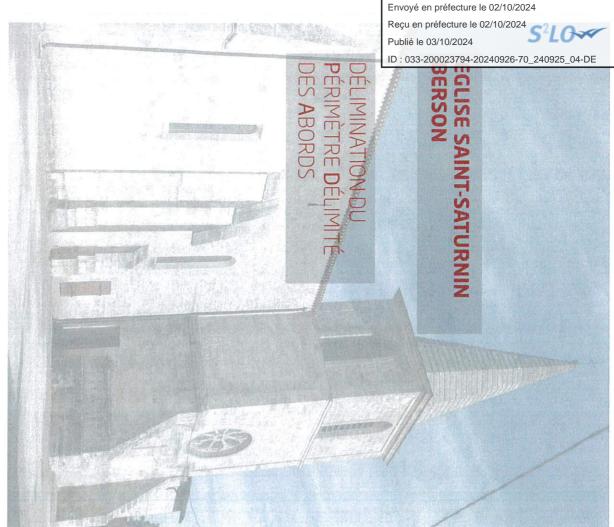
"ACI9" zbrodA zəb zəhmiləCl zərbéminə9

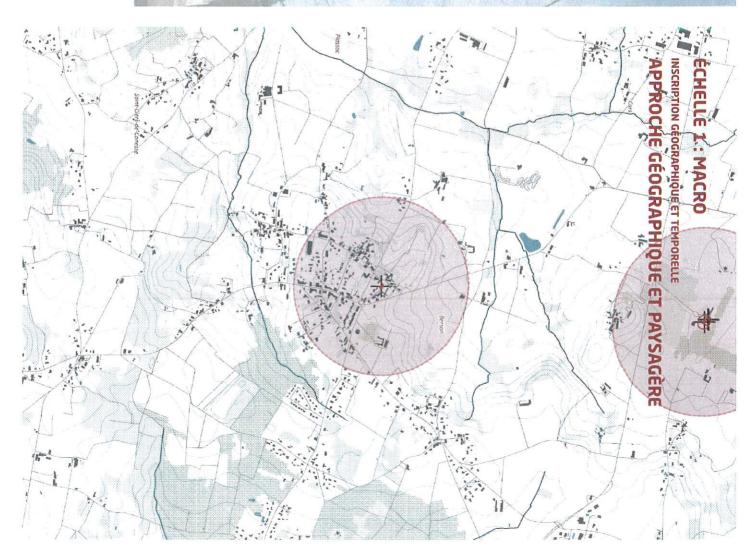
25

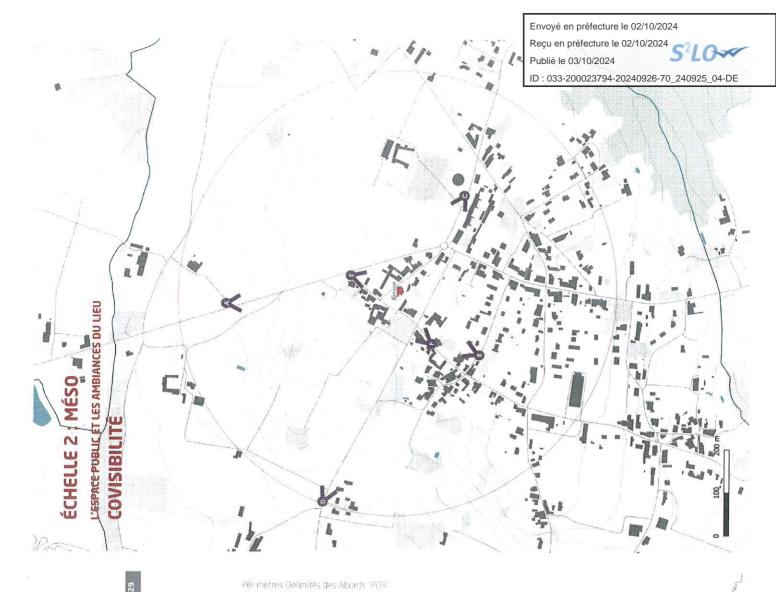
Périmètres Délimités des Abords 'PDA'

DIACNOSTIC TERRITORIAL









INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

Berson est une commune viticole dans le Blayais, située à 4 km de l'estuaire de la Gironde et à 6 km à l'Est de la commune de Blaye. Le centre-bourg est traversé entre autres par la RD251, reliant Bourg à la RD133.

La commune s'implante sur un relief accidenté, avec un point culminant au lieu-dit « La Cibarde » à 85 mètres d'altitude et un point bas, à 11 m d'altitude à l'Ouest du centre-bourg. L'église s'élève à une hauteur de près de 65

(source : remonter le temps IGN) XVIIIe siècle - Carte de Cassini

Le versant où est implanté le monument est largement occupé par une strate végétale basse, principalement de vignes. La commune possède également une strate végétale haute (acacias, chênes, peupliers, pins, châtaigniers), notamment le long du cimetière.

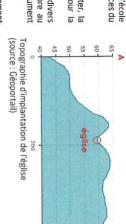
le paysage vers le Nord. Bien que l'église ne soit pas très haute, sa position en promontoire permet de nombreux points de vue sur son clocher depuis les espaces viticoles au Nord. m. Sa position en promontoire crée une large ouverture sur

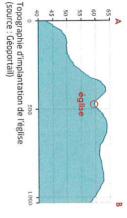
1820 - cadastre Napoléonien (source : archives.gironde.fr)

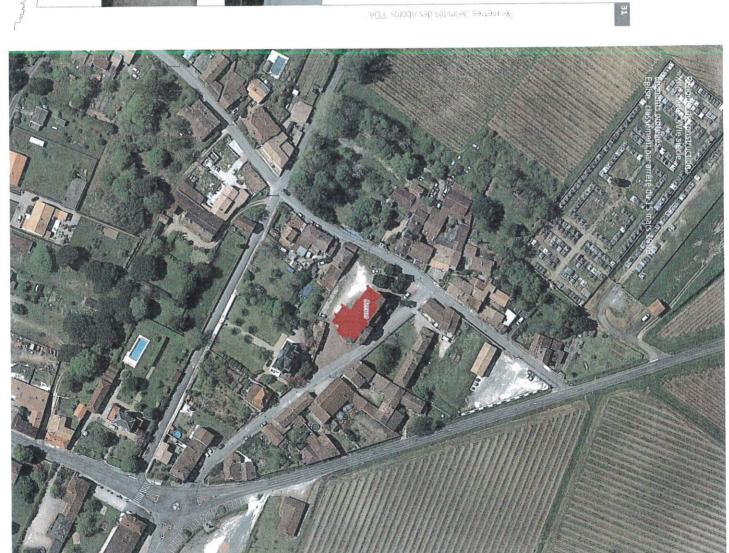
Publié le 03/10/2024

les habitations et l'église.

La commune de Berson est aujourd'hui majoritairement composée d'un tissu résidentiel mélant des implantations contemporaines et historiques. La position du monument à l'extrémité Nord du bourg, réduit les covisibilités entre











: Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)

. Nord-Est .nova, février 2024)











Carte postale de l'église (source : Monumentum)

La matérialité de l'église trouve résonnance dans l'espace public alentour, les bâtiments partagent en effet une continuité matérielle avec l'église. »

Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions

siècle, la sacristie est supprimée, les absidioles percées de baies et les colonnettes des arcatures du chœur restituées. Le cimetière est également situé non loin de l'église, avec un large panorama sur le paysage ouvert vers le Nord.

que de la toiture est mise en place en 1670. Au XVIIIe siècle, un clocher est construit en remplacement de celui tombé en 1665. En 1836, le clocher est remplacé par une

flèche et les voûtes de la nef sont reconstruites. Au XXe

«De l'église du XIIe siècle, bâtie à partir de pans de mur d'une

L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN

ÉCHELLE 3: MICRO LE MONUMENT HISTORIQUE ancienne chapelle, datent l'abside, deux absidioles et une partie du bas-côté nord qui garde des traces de chapiteaux romans. Le reste de l'édifice remonte au XVIe siècle. La reconstruction des voûtes de la nef et du sanctuaire, ainsi

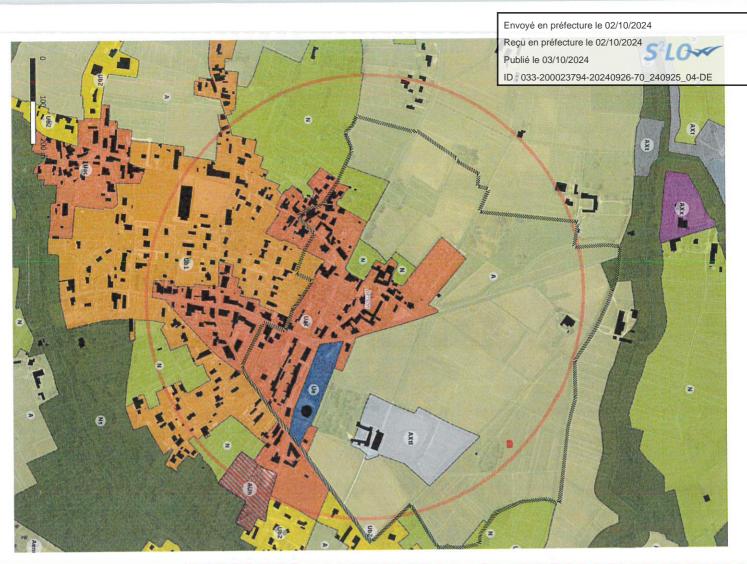


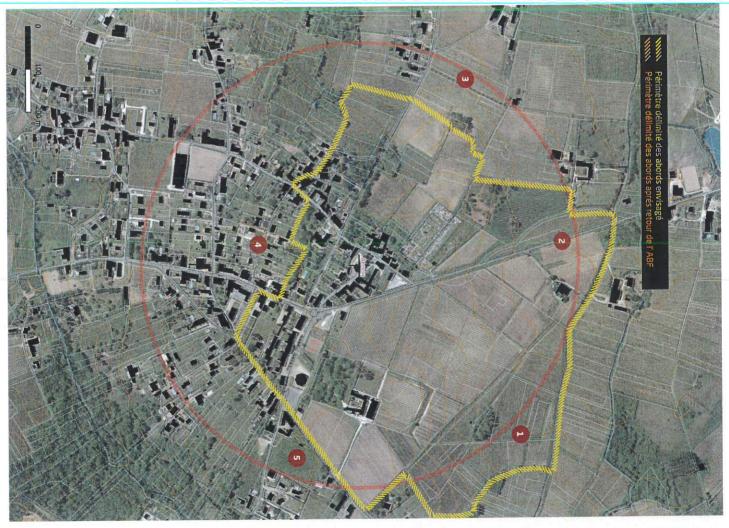
(source: Monumentum)



Façade et clocher de l'église (source: Cittanova)







Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

- <u>3</u>

Pélimètres Délimirés des Abords "ACP"

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

37

Pér-mètres Délimités des Abords "PDA"

W.5



Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique avec covisibilité sur le clocher.

Covisibilité depuis la route d'Estève et depuis les parcelles agricoles jusqu'à la haie.



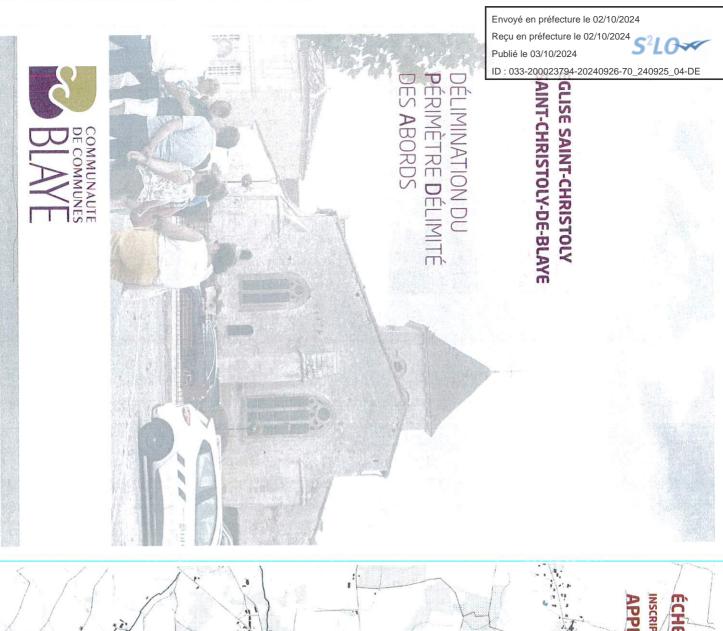
Pas de covisibilité (topographie importante)

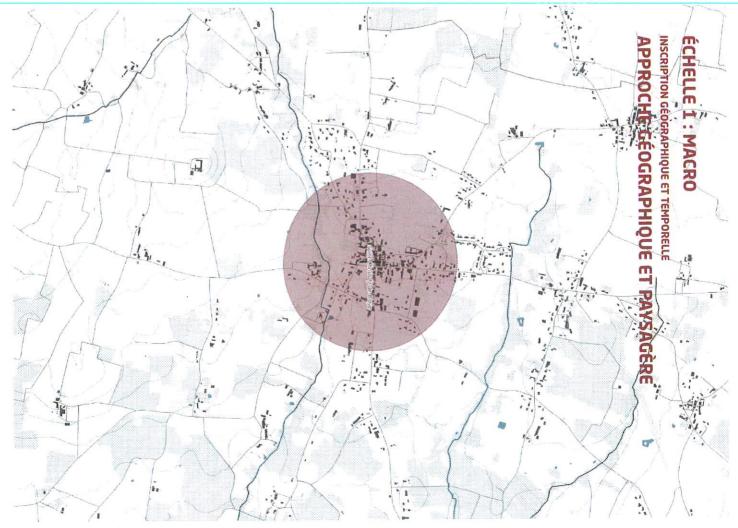


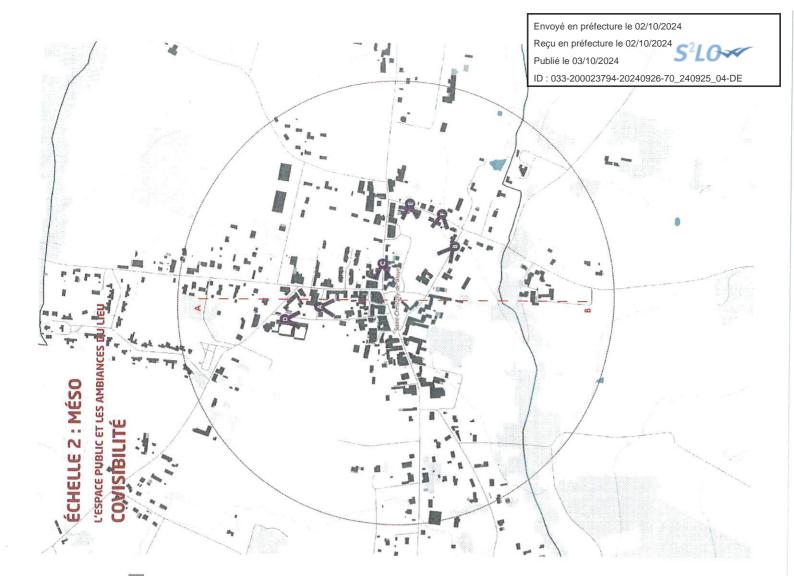
Pas de covisibilité depuis ce secteur habité (topographie importante et densité des constructions) Cohérence du tracé sur les limites parcellaires.



Cohérence et simplification du tracé sur la route D251







(source : remonter le temps IGN) XVIIIe siècle - Carte de Cassini Nord-Sud, le long de la rive droite du Moron, qui constitue la frontière naturelle de la commune à l'Est. C'est d'ailleurs le cours d'eau qui marque les limites du territoire de la Communauté de Communes de Blaye. Le centre-bourg est publics sont en lien direct avec la place de l'église. La présence, de l'église participe à l'ambiance de la vie communale, et sa position organise l'espace du bourg. Les bâtiments du centre-bourg sont cohérents et homogènes dans la matérialité et dans la forme des

Pér metres Délimités des Abords "PDA"

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

situé sur les coteaux, un peu en hauteur de la vallée, à une altitude d'environ 44m. Au sud, le ruisseau du Coffin (un petit affluent du Moron) ferme la séquence du centrebourg.

La D22, qui rayonne depuis Blaye, traverse le bourg de Saint-Christoly. Le fonctionnement urbain de ce centre est très lié à cette route. En effet, la ville s'est développée

le long de cet axe et au croisement de plusieurs voies, avec pour cœur, la place de l'église et de la mairie où se regroupent également quelques commerces. De plus, l'autoroute A10 (qui relie Paris à Bordeaux), passe à près L'église est érigée en plein cœur du bourg de Saint-Christoly-de-Blaye, les principaux commerces et bâtiments

constructions.

de 2km, à l'Est du centre-bourg.

de Communes. Son territoire est allongé dans un sens

La commune de Saint-Christoly-de-Blaye est implantée dans l'arrière-pays du Blayais, à l'Ouest de la Communauté 1820 - cadastre Napoléonien (source : archives.gironde.fr)

Publié le 03/10/2024

PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 14 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

10 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

20 20 PACE PUBLIC ET LES AMB

buest, la place de l'église est un espace de covisibigaprimordial dans la lecture et la mise en valeur du
colument. Cette place est également entourée par la lie, une grande demeure ou « château », et par de breux petits commerces. Cette place accueille le marché hebdomadaire, et est largement occupée par du

A l'Est, la D22 se prolonge dans une séquence moins piétonne, plus serrée avec des constructions à l'alignement de la rue. La D22 passe ensuite devant la salle du Vox, et un secteur en cours de densification. stationnement le reste du temps. (photo n°1)

Au Sud-Est, un large terrain communal accueille un centre de soins, un espace enherbé de loisirs avec des terrains de tennis et une aire de jeu pour enfants.

Depuis le Nord, le clocher est visible au-dessus des toitures. Ensuite, la rue de la gare présente une certaine qualité historique, avec une séquence d'arrivée intéressante vers



(source : Géoportail) Topographie d'implantation de l'église







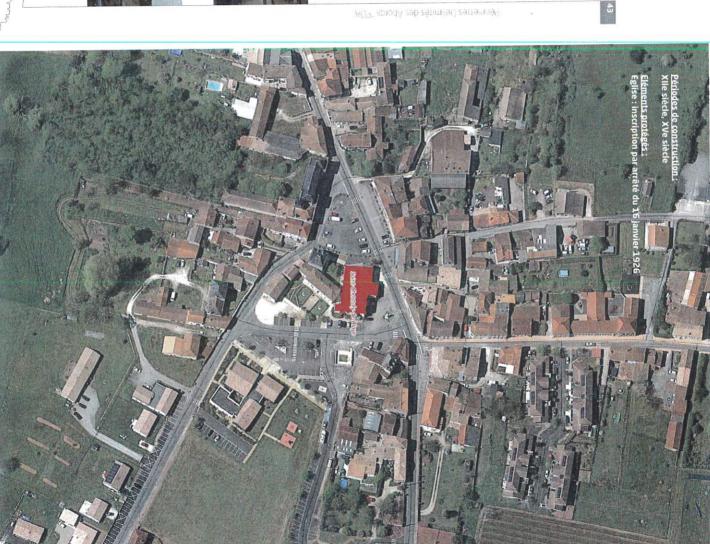


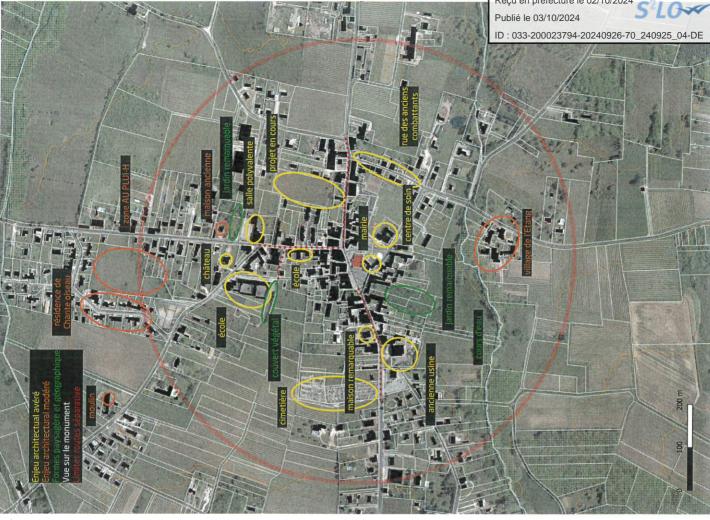




Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)





Périmètres Délimités des Abords "PDA"

« L'église primitive date du XIe siècle, à l'exception de la travée supportant le clocher, qui a été complètement

transformée et reconstruite.

L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOLY

ÉCHELLE 3: MICRO **LE MONUMENT HISTORIOUE** Construite sur le plan d'une croix grecque avec deux bas-côtés étroits de part et d'autre de la nef, cette église est incendiée pendant la guerre de Cent Ans. En 1342, la paroisse doit payer 10 livres à l'archevêché pour avoir



Carte postale de l'église (source : Monumentum)

soutenue par une rangée de corbeaux. Après la victoire de Charles VII, le seigneur Michel du Rat fait reconstruire la chapelle qu'il dédie à son patron, Michel. La nef de droite à meneaux. Au XVIII^{6me} siècle, l'édifice est restauré à la suite de dégâts causés par la foudre. L'une des cloches, baptisée en 1679, est décorée d'une guirlande de volutes tout autour de la bordure évasée. La « faussure », partie

médiane est ornée d'une croix ciselée posée sur deux marches. Le « cerveau », partie supérieure arrondie, est

entouré d'une guirlande d'acanthe. »

est ajoutée postérieurement, de même que les fenêtres

difformes et des têtes d'animaux, les piliers soutenant le clocher et la porte romane surmontée d'une corniche

subsiste une arcade de style roman, les chapiteaux des piliers dont les sculptures représentent des visages

été le théâtre d'une action de guerre. De l'édifice primitif



La construction d'une seconde nef au début du XVIe siècle modifie l'aspect de l'édifice. La fenêtre à meneaux qui se trouve derrière le maître-autel, formée de trois panneaux, encadre des vitraux offerts par le cardinal Donnet. »

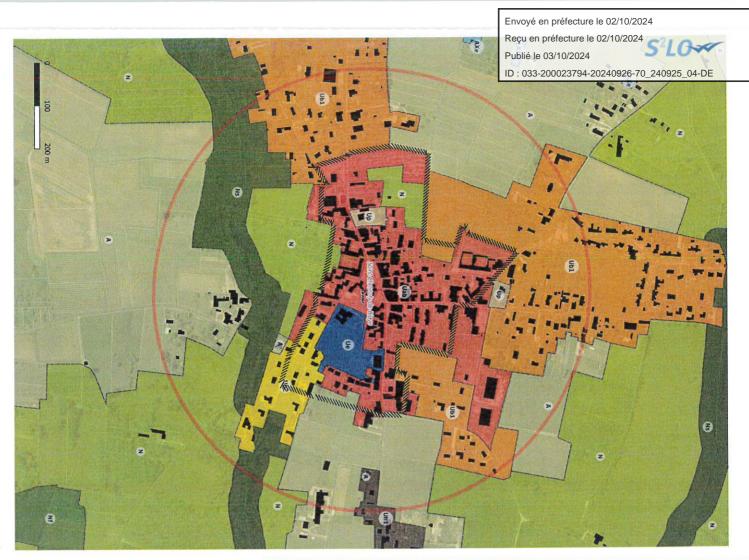
Carte postale de l'église (source : Monumentum)

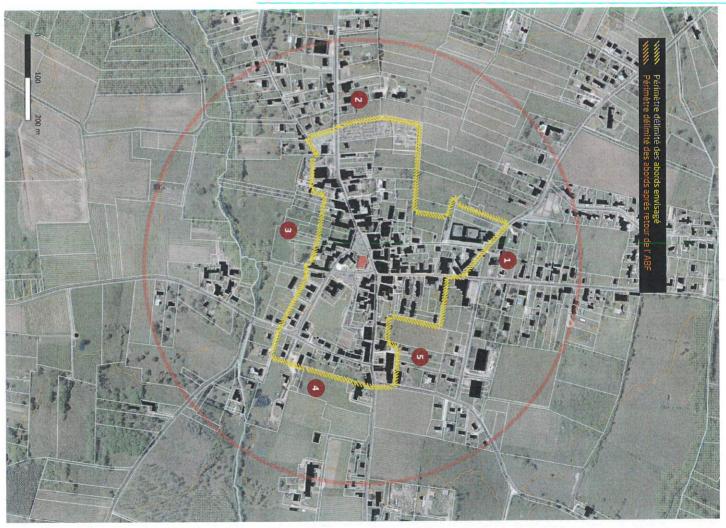
- patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr - Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions

source :









Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Covisibilité depuis l'école et cohérence d'ensemble du centre-bourg.

Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique et cohérence historique avec le cimetière.

Simplification du tracé sur les fonds de parcelles et pas de covisibilité.

Covisibilité depuis les deux côtés de la rue des Anciens Combattants. Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique.

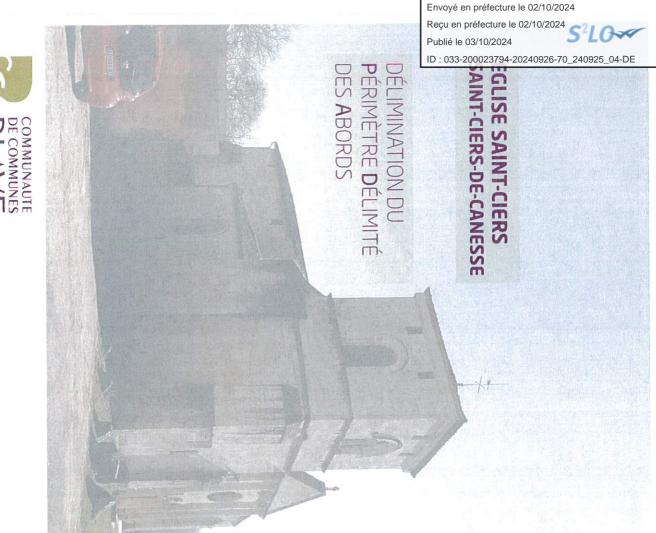
50

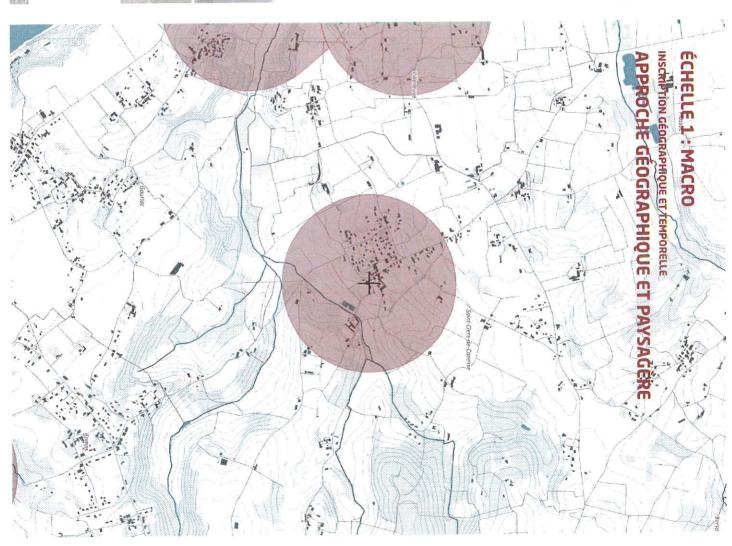
"ACI9" zbrodA zeb zérimléQ zertémité9

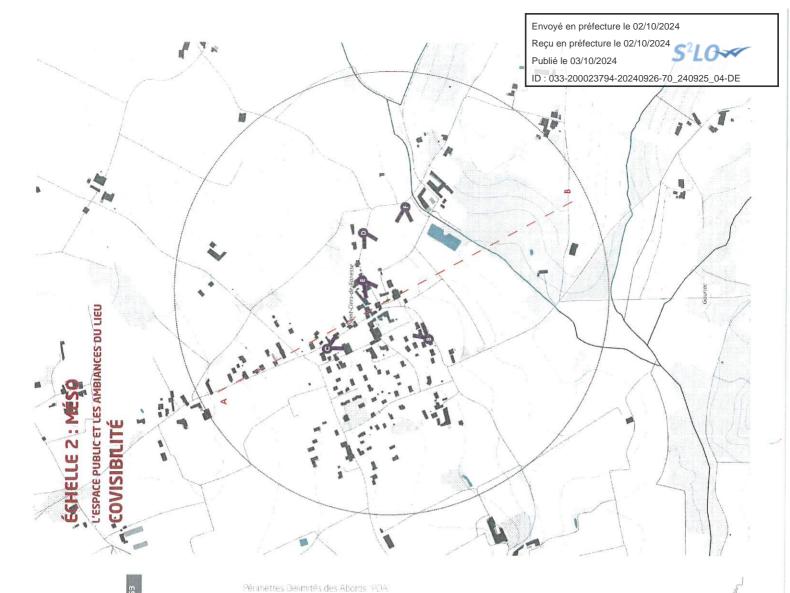
6

Périmètres Délimités des Abords "PDA"

CIAGNOSTIC "ERRITORIAL







une hauteur de presque 30 m, permet une coxisibilité importante depuis le paysage. La position du monument à l'extrémité Sud du bourg, réduit les covisibilité entre les La commune de St-Ciers-de-Canese est située dans l'arrière-pays du Blayais, à 8km au sud-est de Blaye, et à de l'église n'est pas très haut, mais son implantation à À l'image de nombreuses autres communes du territoire, le Le bourg s'inscrit sur les coteaux de la vallée du Grenet. La ripisylve du cours d'eau est accompagnée d'un Espace Naturel Sensible, propriété du syndicat du Moron, qui accompagne la conservation de cet écosystème et des Le versant Sud, où est implantée l'église, est largement occupé de vignes et d'une strate végétale basse. Le clocher centre-bourg entretient une forte relation avec son église. D'ailleurs, l'église s'est historiquement agrandie continuellement au fur et à mesure que la population

espèces associées, avec une dimension pédagogique.

habitations et l'église.

moins de 3km de l'estuaire.

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

(source : remonter le temps IGN) 1820 - Carte de l'état-major

La commune est composée d'un tissu résidentiel mêlant des implantations contemporaines et historiques, et l'Ouest du bourg est composée d'un tissu résidentiel contemporain.

augmentait.



1820 - cadastre Napoléonien (source : archives.gironde.fr)

Publié le 03/10/2024

PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

SPACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

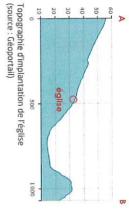
SUd, la vue sur l'église est largement dégagée.

Sud, la vue sur l'église disparait de vieu de vue sur l'église disparait de vieu de vue sur l'église disparait de vue sur l'église disparait de vue sur l'ég

Nord, la topographie et le bâti du bourg limitent les perspectives. Dans la descente de la 0.133, l'église se découvre dans l'alignement des bâtiments sur la gauche de la rue (photo C), mais l'entièreté du bâtiment se révèle seulement à une dizaine de mêtres du monument.

À l'Ouest, on aperçoit partiellement le clocher depuis le quartier résidentiel, mais il n'y a pas de perspectives majeures sur le monument.

Topographie d'implantation de l'église (source : Géoportail) 50 30 500





















Vue depuis le Nord-Est (source : Cittanova, février 2024)



ÉCHELLE 3: MICRO

L'ÉGLISE SAINT-CIERS LE MONUMENT HISTORIQUE

« Léglise de Saint-Ciers-de-Canesse a été érigée aux XIV*** et XVV*** siècles sur les bases d'un édifice de taille plus modeste correspondant à la nef actuelle.

pour soutenir la façade. Au XVIe siècle, le portail de style Renaissance en accolade a été refait, mais on observe que les arcs brisés du collatéral gauche présentent un style gothique.
Par la suite, sauf quelques ajouts ponctuels, il faut attendre 1853 pour que la voûte de la nef soit restaurée et que des oculus soient percés en façade. L'église abrite un autel ajouré en bois dédié à Saint Joseph. Au XIV™® siècle, l'abside a été remplacée par le chevet actuel, rectangulaire et voûtée en ogive. À la même époque, le clocher a été élevé sur une travée voûtée en coupole sur pendentif et un contrefort a été aménagé

(source : Monumentum)

Protégé au titre des Monuments Historiques, l'édifice qui a fait l'objet de quelques travaux de préservation dans les années 1990 et 2000 a été fortement impacté par un dégât des eaux causé par un orage en mai 2008. »

source:

- patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr - Le patrimoine des communes de la Gironde - Flohic éditions

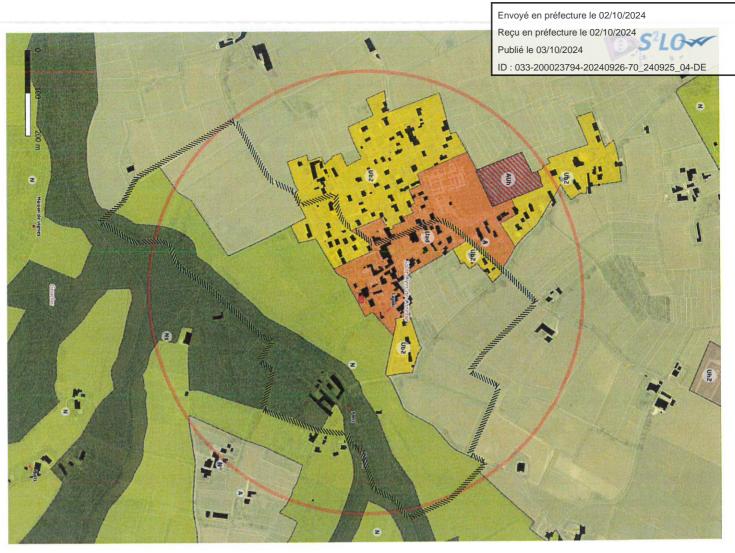


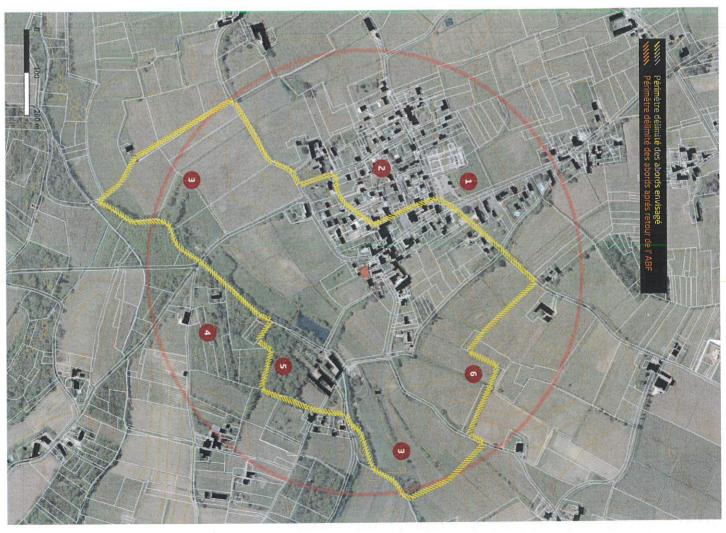
Carte postale de l'église (source : Monumentum)





Périmètres Délimités des Abords "PDA"





ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

'AcJ9" abrodA seb sérimléG sertemné4

Pérmetres Délimités des Abords "PDA"

Pas de covisibilité depuis le haut du bourg. Simplification du tracé sur la rue du bourg.





Cohérence historique et paysagère de la vallée en lien direct avec l'église.

Pas de covisibilité depuis ce secteur habité. Simplification du tracé sur les limites de parcelles et les voies.

Cohérence historique et paysagère de la vallée en lien direct avec l'église.

Covisibilité et cohérence historique avec le château La Grolet.

Covisibilité directe et vue plongeante depuis les coteaux.

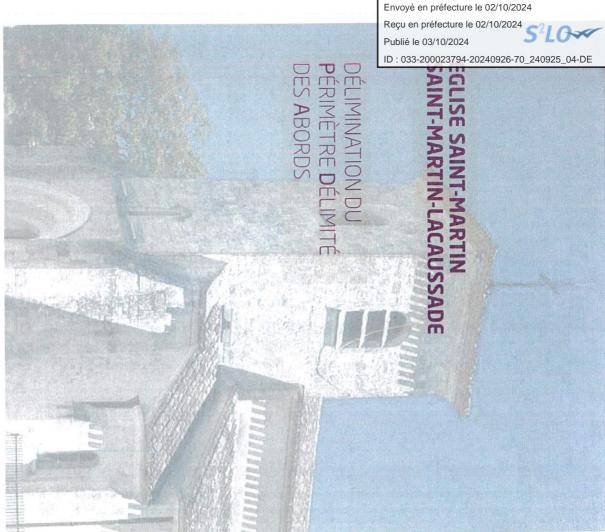


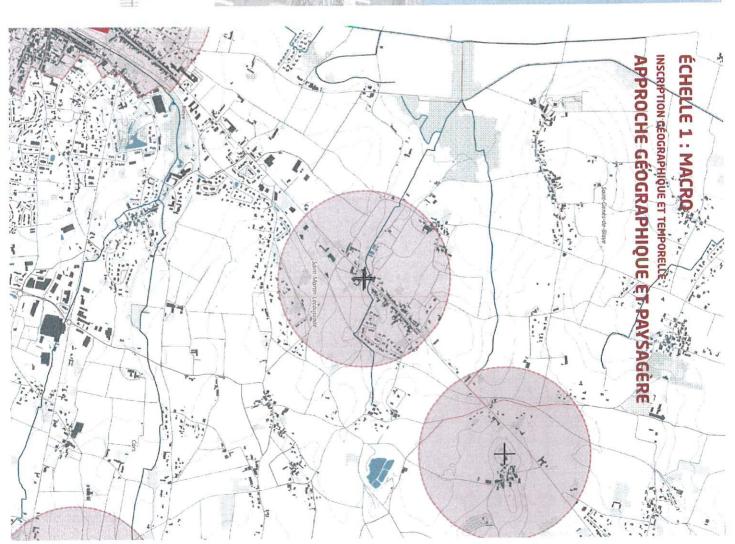


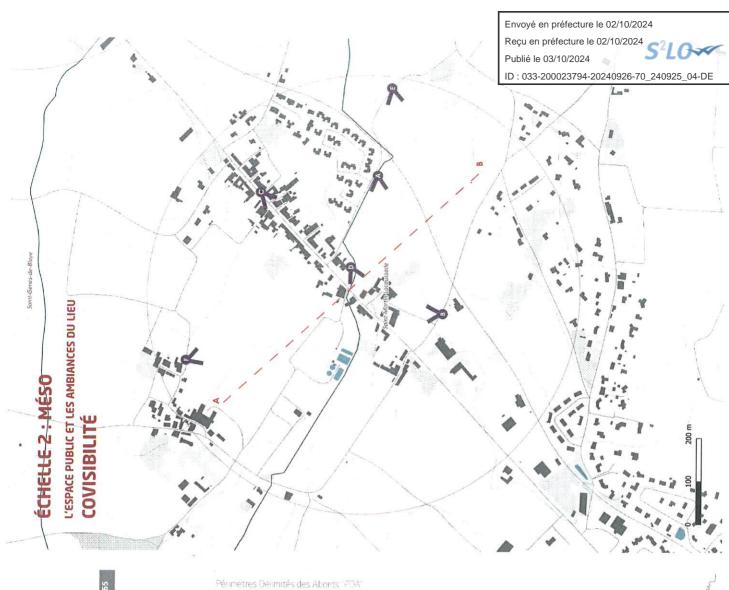












à 2km de la commune de Blaye. Dans la continuité de la D937, la commune de Saint-Seurin-de-Cursac est située à 2km.

L'agglomération s'est développée le long de la route

départementale, la densité est donc importante à proximité et moindre sur le reste de la commune. Le

centre-bourg historique est groupé autour de l'église, avec

un regroupement composé de la mairie, de l'école, de la bibliothèque et de la place du marché. Sur le reste de la

commune, l'habitat est plus lâche et composé de bâtis plus

contemporains ou de corps de fermes isolés.

Le bourg de Saint-Martin-Lacaussade est organisé le long de l'axe de la D937 reliant la commune de Blaye à

l'autoroute A10. Cet axe est une ancienne voie romaine de Bordeaux à Saintes (via Blaye), un axe historique important dans la construction du territoire. La commune est située

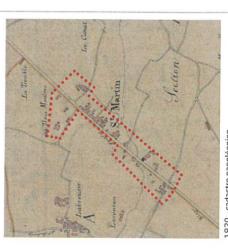
INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

Source: remonter le temps IGN) 1820 - Carte de l'État-major

Cette position réduit les covisibilité lointaines vers et depuis le monument. De plus, du fait de ses dimensions modestes, l'église est peu visible depuis ses abords lointains.

La commune est implantée dans un creux géographique, à 15m d'altitude, entre des points hauts culminant à +30m.



1820 - cadastre napoléonien (source : archives.gironde.fr)

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

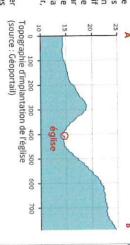
Au Sud-Est, à 200m de l'église, la salle des fêtes communale est implantée le long de la voie romaine. Un couvert végétal limite les vis-à-vis vers l'église. De plus, suite à l'arrachage de certaines parcelles viticoles, des projets de boisement vont voir le jour sur la commune. morphologie du bourg. En effet, de nouvelles construc-tions se sont implantées plus récemment, en retrait de temps produit le long de l'axe historique, quelques constructions ont dans une moindre mesure, modifié la l'axe principal, sous forme de lotissements.

Vue depuis le Nord-Ouest (source : Cittanova, février 2024)

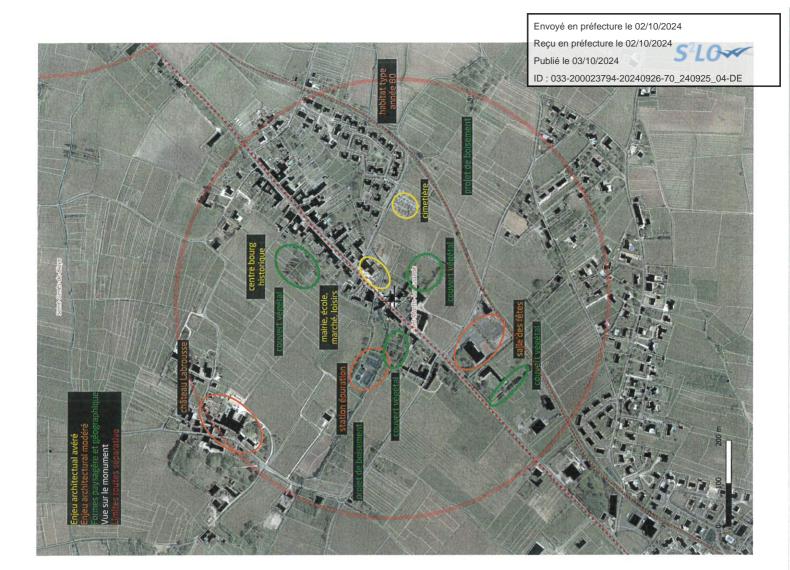
Vue depuis le Sud-Ouest (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis l'Ouest (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)







Périmètres Délimités des Abords "PDA"

« A l'origine, l'église n'est qu'une bâtisse rectangulaire de la dimension du chœur actuel. Par la suite, elle est dotée de deux travées. Le clocher-tour du XIe siècle domine le portail d'entrée que les réhaussements successifs de la

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

ÉCHELLE 3: MICRO **LE MONUMENT HISTORIQUE**



ont progressivement enfoncé dans le sol. Le chevet et une partie de la façade sont du XIIe siècle. L'église est restaurée vers 1860. En 1866, elle est augmentée de bas-côtés, et la nél est exhaussée et voûtée.

La voûte de l'une des travées de la nef est supportée par des arêtes fermées par une clef dont le centre est orné Dans chaque angle formé par les derniers clavaux des arcs, un angelot tend la main à ses voisins, dessinant ainsi une

d'une rose à huit feuilles, datant de la fin du XIIe siècle.

route, ancienne voie romaine menant de Blaye à Saintes,



Carte postale de l'église (source : Monumentum)



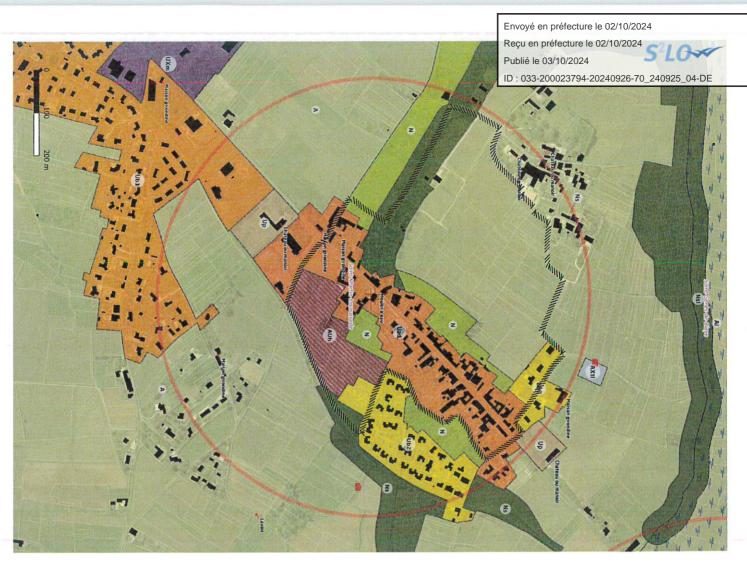
Eglise (source : Cittanova, février 2024)



La porte romane est percée dans la paroi ouest dans le clocher, lui-même à l'ouest de la nef. »

ronde gracieuse.

« Le patrimoine des communes de la Gironde » - Flohic éditions





Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Préservation de cohérence de l'entrée de bourg.

JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Covisibilité depuis les coteaux et le chemin des Trois Moulins. Uen historique et visuel entre le château et l'église.

Covisibilité réduite depuis le Sud-Ouest.

Pas de covisibilité depuis ce secteur. Simplification du tracé sur la piste cyclable.

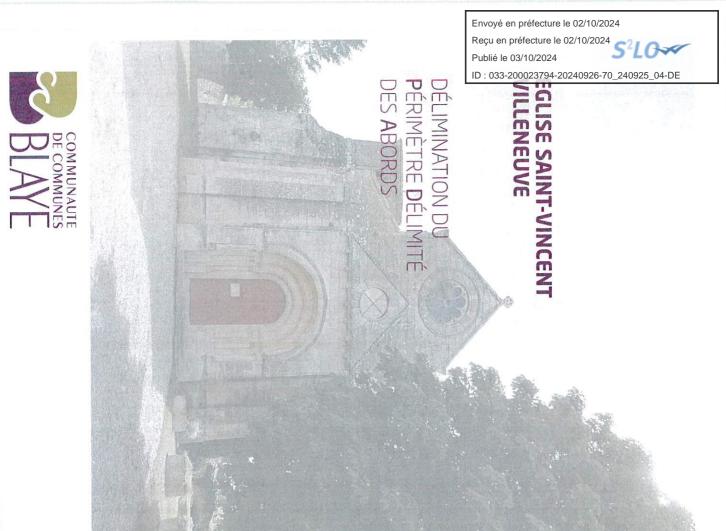
Pas de cohérence historique,

"ACI9" abuodA zəb zərimlišQ aərrəmin**ə**9

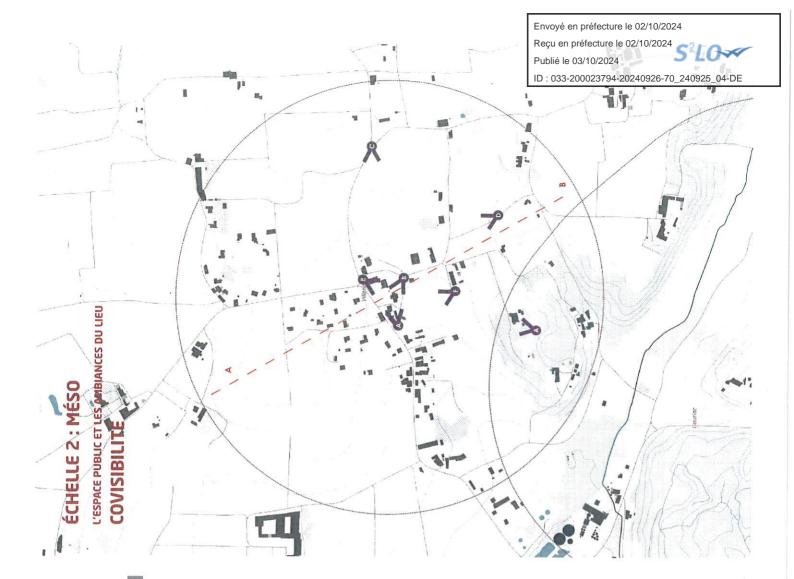
73

Périmètres Délimités des Abords "PDA"

DIAGNOSTIC TERRITORIAL









L'église est située à 5km de Blaye, et non loin de la D669, qui relie Blaye à Saint André de Cubzac en longeant l'Estuaire. Le port est d'ailleurs le point de départ de la route de la comiche, un axe important dans le territoire.

Le village est établi à une altitude de 25 mètres sur un versant sud-est d'un côteau. L'agglomération est étirée le long de la route départementale 250, et englobe l'ancien

et s'est développé autour de l'église St-Vincent, la densité bâtie est donc importante à proximité du monument. Sur le reste de la commune, l'habitat, plus lâche est composé

de bâtis modestes et de dépendances agglomérées.

hameau de Castaing. Le centre-bourg historique est groupé

Au Sud du centre-bourg, la topographie s'élève à 35 m, ce qui limite les vues lointaines dans cette direction.

commune de Gauriac au Sud et compose une petite vallée qui se jette dans l'Estuaire au niveau du port de Roque de Thau.

L'église St Vincent est implantée sur les coteaux, en retrait de la Gironde (près de 1km de l'Estuaire). Le ruisseau du Grenet est la limite naturelle avec la

INSCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET TEMPORELLE

ÉCHELLE 1: MACRO

1820 - Carte de l'État-major (source : remonter le temps IGN)

Pér mètres Delimités des Abords (PDA



1950 - photos aériennes (source : remonter le temps IGN)

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

HELLE 2 : MÉSO

14. HELLE 2 : MÉSO

15. PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

16. PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

17. PO
18. PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

18. PO
18. PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

18. PO
18. PO
18. PACE PUBLIC ET LES AMBIANCES DU LIEU

18. PO
18. P bales, apparentes pour certaines).

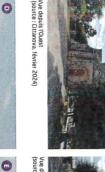
La strate arbustive génère des écrans qui atténuent le dialogue avec les constructions alentours principalement en été avec les feuillus.



(source : Géoportail)









Vue depuis l'Est (source : Cittanova, février 2024)



L'église est ouverte au Sud sur une vue lointaine sur les vignes, et le paysage est cadré par la topographie. Un groupe scolaire est également présent, à quelques

centaines de mètres au Sud

 \hat{A} l'Est, un muret de pierre entoure une place qui est occupée aujourd'hui par du stationnement.

de bourg, notamment avec une proximité directe avec la L'église est entourée des bâtiments publics du bourg, et le parvis de l'église entre dans la composition du cœur

mairie, le monument aux morts, et un terrain de pétanque.

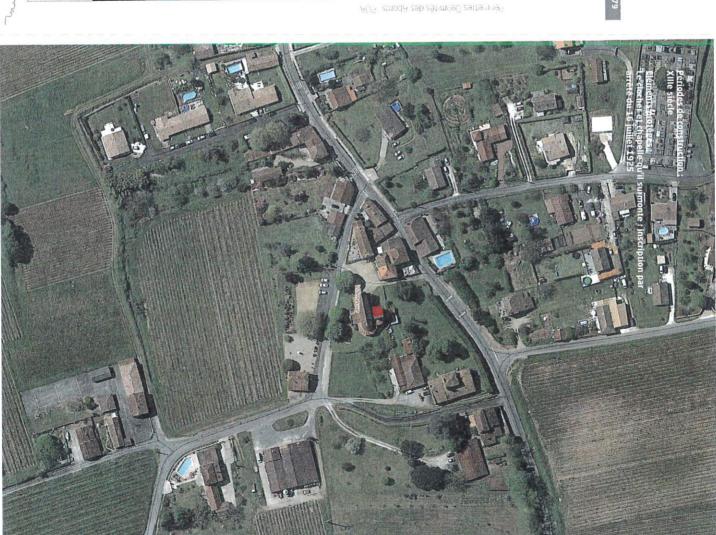
Vue depuis le Nord (source : Cittanova, février 2024)



Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Nord-Ouest (source : Cittanova, février 2024)

Vue depuis le Sud (source : Cittanova, février 2024)



ÉCHELLE 3 : MICRO

LE MONUMENT HISTORIQUE

L'ÉGLISE SAINT-VINCENT

abritant la chapelle dont l'abside est saillante sur la face est. Cofffé d'un toit en pavillon surmonté d'une girouette, le clocher est orné d'une corniche moulurée à modillons «L'église comprend différentes campagnes de construction, la tour-clocher étant la plus ancienne. L'église adopte un plan en croix latine, composée d'une et d'une abside semi-circulaire avec déambulatoire. La tour-clocher de base carrée s'élève au nord-est du chevet qui se poursuit sur les quatre côtés. Il est également percé de baies en arc segmentaire à crossettes moulurées. nef de quatre travées et de deux bas-côtés, d'une croisée formant le transept et ouvrant sur des chapelles orientées

Les parties les plus anciennes de Saint Vincent concernent le chevet roman voûté en cul-de-four et le clocher datant de la fin du XI‱ siècle. Une tour carrée avec meurtrières laisse supposer que l'ancienne église était fortifiée.

L'église Saint Vincent de Villeneuve possède un intérieur clair avec de nombreux piliers sculptés.»

« Le patrimoine des communes de la Gironde » - Flohic éditions « Eglise Saint Vincent de Villeneuve » - Michel Lafferriere



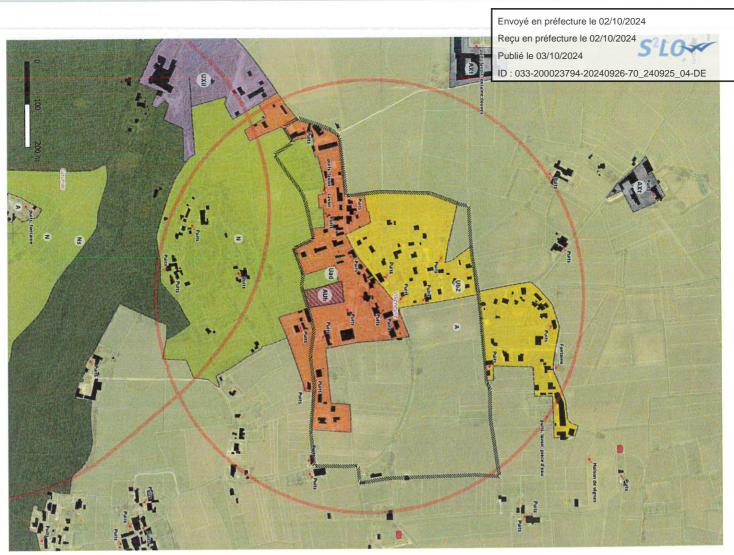
carte postale de l'église (source : Monumentum)

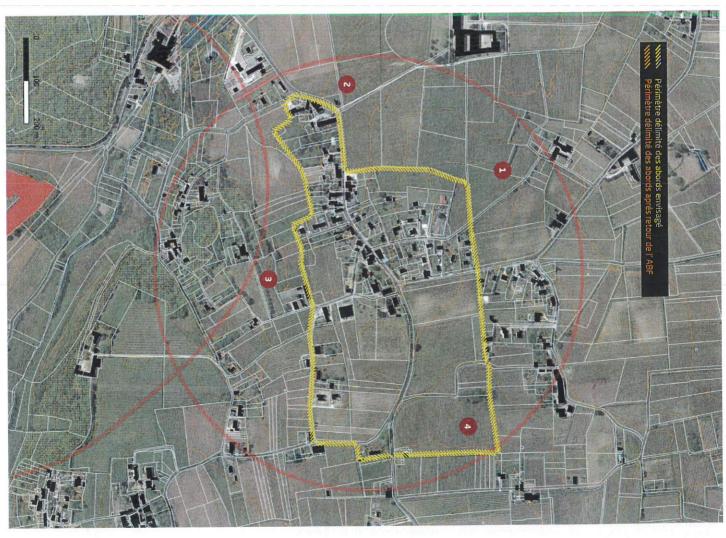


carte postale de l'église (source : Monumentum)









JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Pas de covisibilité, ni de cohérence historique (topographie et masque végétal). Simplification du tracé sur un chemin.

Préservation de la séquence d'arrivée vers le bourg historique.

Pas de covisibilité depuis le Sud de l'école, Simplification du tracé, en se basant sur les limites parcellaires

Covisibilité depuis les coteaux et préservation de la séquence paysagère.

DE LA GIRONDE

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde

L'architecte des Bâtiments de France

Communauté de communes de Blaye Espace France Services Monsieur le Président 32, Rue des Maçons

udap.gironde@culture.gouv.fr

Affaire suivie par: Cécile GAYDON 05 56 00 87 10 Bordeaux, le . 1 5 JUIL, 2024

33393 BLAYE Cedex

Monsieur le Président,

2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du Code La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet du patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (art L621-32).

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de covisibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en Conformément à l'article L621-31 du Code du patrimoine « Le périmètre délimité des abords prévu au de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des premier alinéa du II de l'article L621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. [...]

Lorque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant

Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Publié le 03/10/2024

54 rue Magendie - CS 41229 - 33074 Bordeaux Cedex - Tél : 05 56 00 87 10 www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine

Pér mètres Délimités des Abords (PDA

AQQ sbiodA səb sətini əQ sətiəmiş9

Publié le 03/10/2024

document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. » lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de

Dans le cadre de l'élaboration de votre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), vous avez engagé votre territoire, en lien étroit avec les communes concernées et l'UDAP de la Gironde. une réflexion visant à proposer des projets de PDA autour de six monuments historiques situés sur

. Par courrier en date du 18 juin 2024, vous sollicitez désormais mon avis sur les projets de PDA suivants PDA de l'église Notre-Dame à BAYON,

- PDA de l'église Saint-Saturnin à BERSON
- PDA de l'église Saint-Ciers à SAINT-CIERS-DE-CANESSE,
- PDA de l'église Saint-Christoly à SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE,
- PDA de l'église Saint-Martin à SAINT-MARTIN-LACAUSSADE,
- PDA de l'église Saint-Vincent à VILLENEUVE.

prise en compte des observations suivantes : Aussi, après analyse, je vous informe donner un avis favorable à ces projets de PDA, sous réserve de la

MCG, sprode satisfational satisfation

Le PDA de BAYON devra prendre en compte les rangs de vignes situés à l'Ouest du château Eyquem, et ce, afin de répondre au courrier de Monsieur le Maire de BAYON en date du 3 juillet

Le PDA de SAINT-CIERS-DE-CANESSE se limitera, en partie Nord-Ouest, à la rue située derrière la salle des fêtes (cf. annexe 2).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée



ANNEXE 3/5



Communauté de Communes de Blaye Pôle développement économique 32, Rue des Maçons – BP 34 33 393 BLAYE et PLUI-H

Bayon sur Gironde, le 03 Juillet 2024

Objet : Consultation sur les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) — Eglise Notre-Dame

Monsieur le Président

PDA pour l'Eglise Notre-Dame, située sur notre commune. l'accuse bonne réception de votre courrier en date du 18 juin dernier, concernant la proposition de

Eyquem, nous émettons un avis défavorable concernant cette modification de périmètre. Après analyse des documents, avis du Conseil Municipal et avis des propriétaires du Château

l'Eglise Notre-Dame de Bayon sur Gironde des sites et monuments naturels) et nous ne souhaitons pas l'intégrer dans le nouveau PDA autour de En effet, à ce jour, le Château Eyquem est situé dans une zone AC2 du PLU (servitude de protection

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information

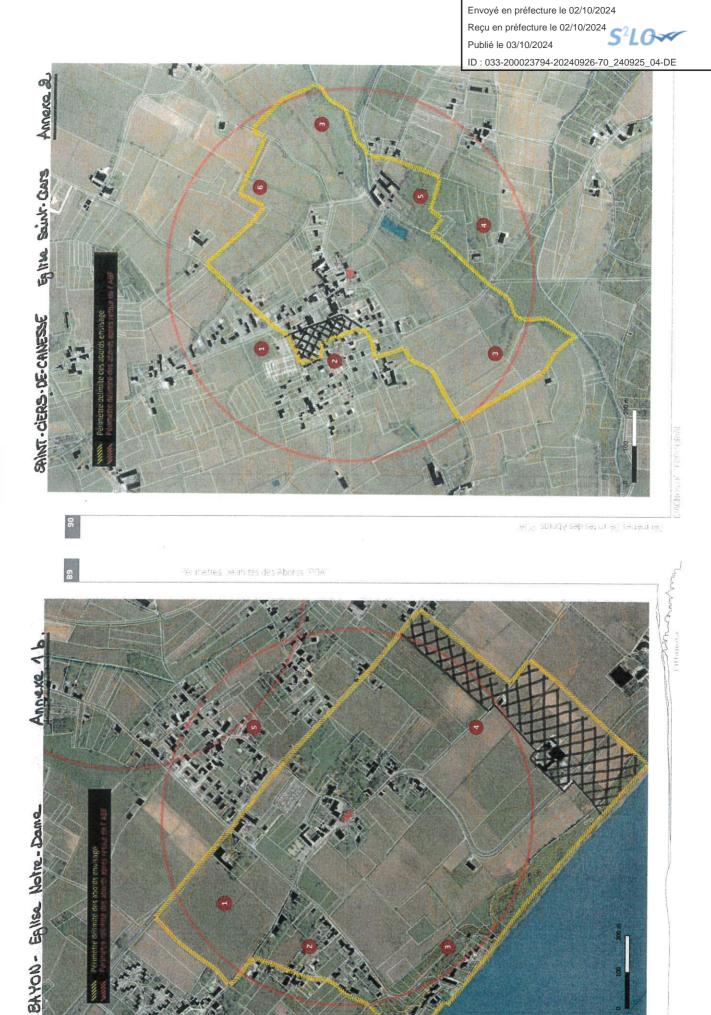
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées



Copie du présent courrier à Mme HARIMAND Mathilde, Architecte des Bâtiments de France

Tel : 05 57 64 84 11 Fax : 05 57 64 82 62 Email: malrie@bayon-sur-gironde.fr Mairie de Bayon sur Gironde 18, Route de la Mairie 33710

DIAGNOSTIC LERRITORIA



Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

"AQG" zbrodA zəb zötimlişü zərrişinin99

16



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde

Affaire suivie par :

Cécile GAYDON

05 56 00 87 10

udap.gironde@culture.gouv.fr

L'architecte des Bâtiments de France à Monsieur le Président Communauté de communes de Blaye Espace France Services 32, Rue des Maçons BP 34 33393 BLAYE Cedex

Bordeaux, le 15 JUIL 2024

Monsieur le Président,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du Code du patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (art L621-32).

L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de covisibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du Code du patrimoine « Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. [...]

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. »

Dans le cadre de l'élaboration de votre plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), vous avez engagé une réflexion visant à proposer des projets de PDA autour de six monuments historiques situés sur votre territoire, en lien étroit avec les communes concernées et l'UDAP de la Gironde.

Par courrier en date du 18 juin 2024, vous sollicitez désormais mon avis sur les projets de PDA suivants :

- PDA de l'église Notre-Dame à BAYON,
- PDA de l'église Saint-Saturnin à BERSON,
- PDA de l'église Saint-Ciers à SAINT-CIERS-DE-CANESSE,
- PDA de l'église Saint-Christoly à SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE,
- PDA de l'église Saint-Martin à SAINT-MARTIN-LACAUSSADE,
- PDA de l'église Saint-Vincent à VILLENEUVE.

Aussi, après analyse, je vous informe donner un avis favorable à ces projets de PDA, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- Le PDA de BAYON devra prendre en compte les rangs de vignes situés à l'Ouest du château Eyquem, et ce, afin de répondre au courrier de Monsieur le Maire de BAYON en date du 3 juillet 2024 (cf. annexe 1);
- Le PDA de SAINT-CIERS-DE-CANESSE se limitera, en partie Nord-Ouest, à la rue située derrière la salle des fêtes (cf. annexe 2).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

L'architecte des Bâtiments de France

Mathilde HARMAND CED

ment de la



Communauté de Communes de Blaye Pôle développement économique et PLUI-H 32, Rue des Maçons – BP 34 33 393 BLAYE

Bayon sur Gironde, le 03 Juillet 2024

LRAR 1A 201 037 0332 5.

Objet : Consultation sur les propositions de Périmètres Délimités des Abords (PDA) – Eglise Notre-Dame

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 18 juin dernier, concernant la proposition de PDA pour l'Eglise Notre-Dame, située sur notre commune.

Après analyse des documents, avis du Conseil Municipal et avis des propriétaires du Château Eyquem, nous émettons un avis défavorable concernant cette modification de périmètre.

En effet, à ce jour, le Château Eyquem est situé dans une zone AC2 du PLU (servitude de protection des sites et monuments naturels) et nous ne souhaitons pas l'intégrer dans le nouveau PDA autour de l'Eglise Notre-Dame de Bayon sur Gironde.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Hervé GAYRARD

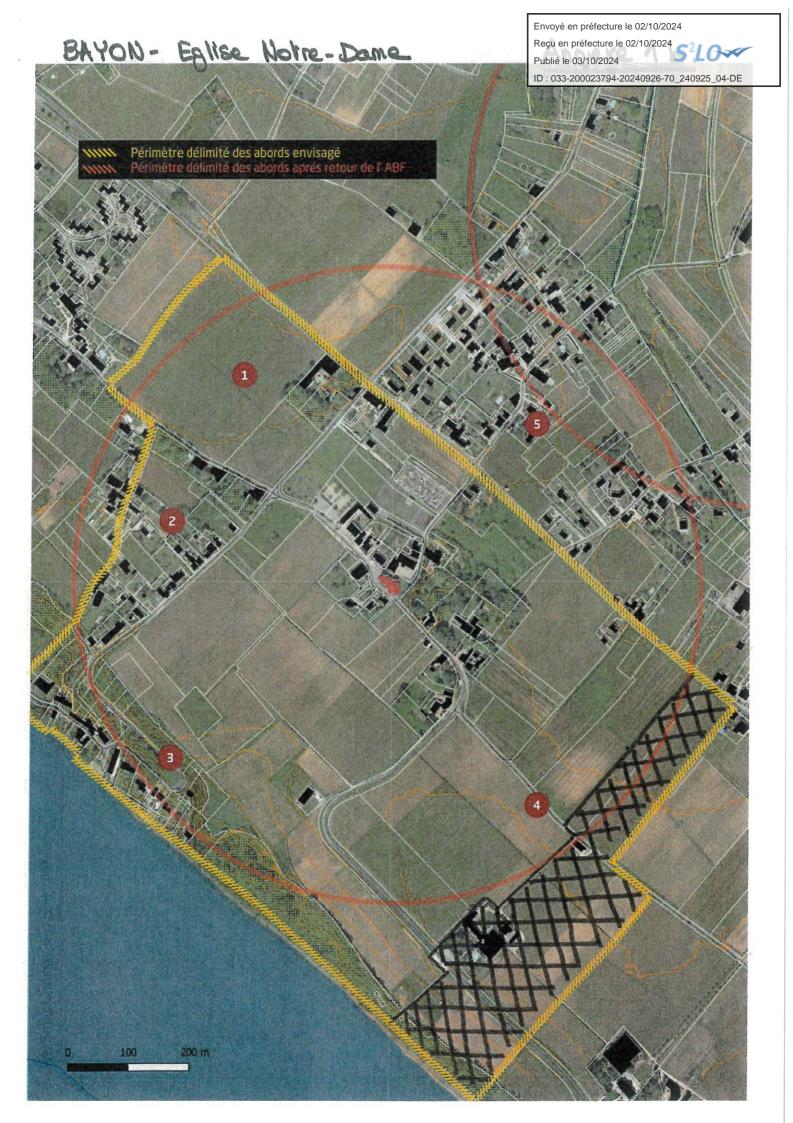
3.3.7

Copie du présent courrier à Mme HARMAND Mathilde, Architecte des Bâtiments de France

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

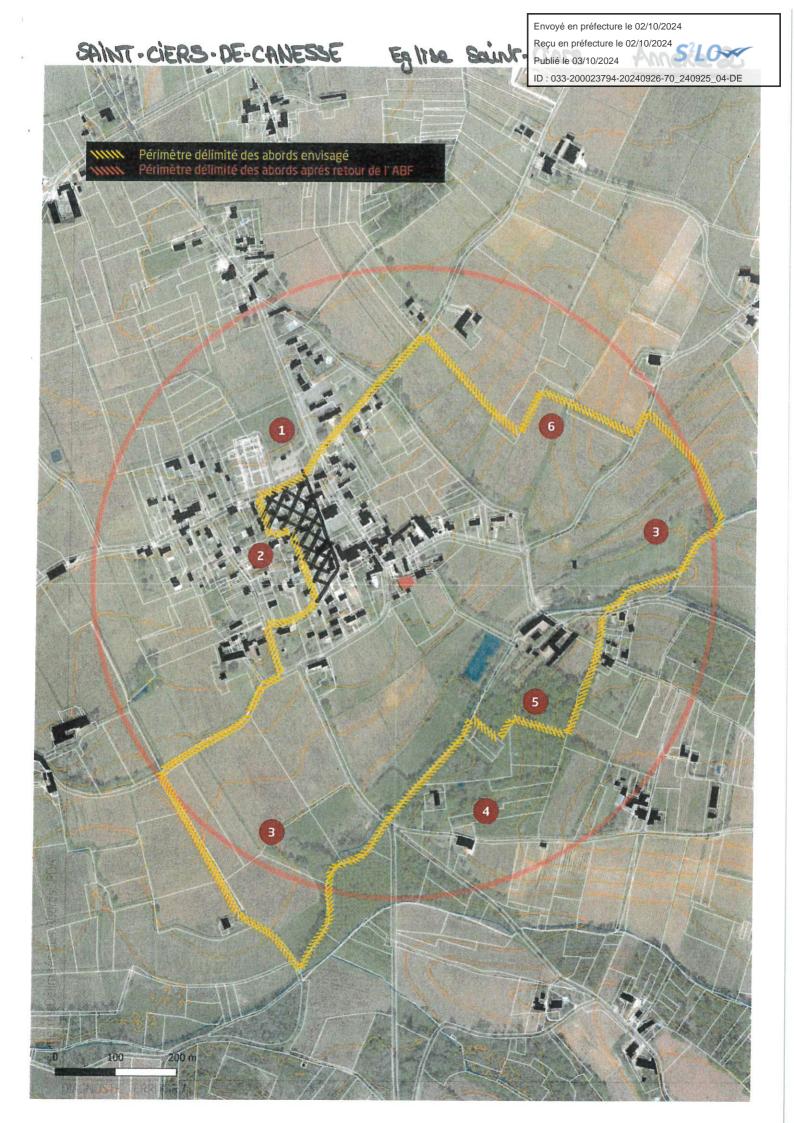
Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024



Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024



Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024 52/2000

Publié le 03/10/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE



Le Préfet

Cécile GAYDON

ISCP / UDAP de la Gironde

Bordeaux, le 1 0 JUIN 2024

Monsieur le Président,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. Elle prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du Code du patrimoine.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L621-32 du Code du patrimoine). L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de covisibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du Code du patrimoine, le périmètre délimité des abords est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Président Denis BALDES Communauté de communes de Blaye 32 rue des Maçons BP 34 33393 BLAYE Cedex

P.J: cartes des périmètres de protection des abords actuels et des projets de périmètres délimités des abords

4b, esplanade Charles-de-Gaulle 33000 Bordeaux Tél: 05 56 90 60 60 www.prefectures-regions.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024



Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, et en sus de ceux proposés par votre collectivité, six RDA sont proposés par l'architecte des Bâtiments de France afin de faire évoluer les servitudes existantes actuellement sur le territoire de la Communauté de communes de Blaye.

Conformément à l'article R132-2 du Code de l'urbanisme, il me revient de porter la proposition de ces périmètres à votre connaissance.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes de Blaye a décidé de prescrire, par délibération du 30 juin 2021, l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal. Il convient qu'il délibère pour avis sur ces périmètres et qu'au terme de l'arrêt du projet du document d'urbanisme précité, soit organisée une enquête publique unique.

Préalablement à cette enquête, le commissaire enquêteur consultera les propriétaires ou affectataires domaniaux des monuments historiques concernés.

Suite à cette enquête, conformément à l'article R621-93 du Code du patrimoine, une dernière consultation du conseil communautaire sera sollicitée sur ces périmètres. C'est par arrêté du préfet de région que la procédure s'achèvera par la création des périmètres délimités des abords (article R621-94).

À l'issue de ce processus, les nouveaux tracés seront annexés au PLUI sous forme de servitudes AC1 dans les conditions prévues à l'article L.153-60 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour le Prétique de légation, le Secrétaire Générale Aurore Le BONNEC

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

2000 m

1500

1000

200

0

500

UDAP DE LA GIRONDE - janvier 2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024 Publié le 03/10/2024

Z

Servitudes patrimoniales AC1 et AC4

ŀ.

Légende

Monument historique

Périmètre délimité des abords - Servitude AC1

Périmètre de protection des abords du monument historique - - Servitude AC1

Site Patrimonial Remarquable - Servitude AC4

5²LO

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

BLAYE
Citadelle et Fort Paté

Z



500

0

500

1000

1500

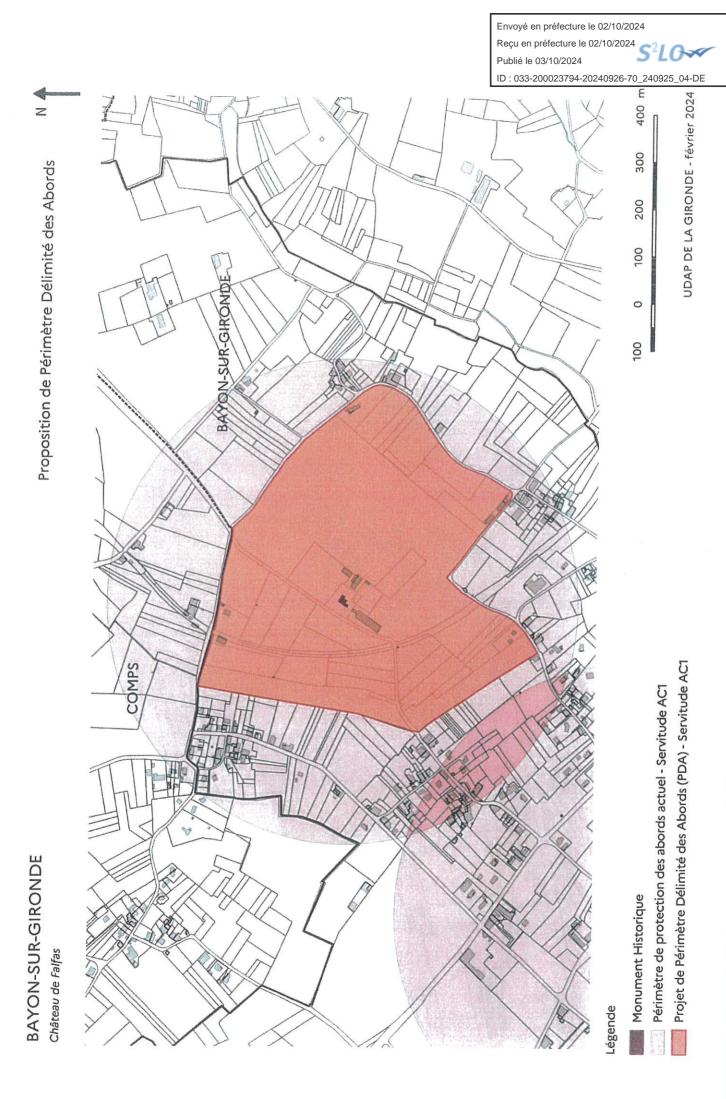
2000 m

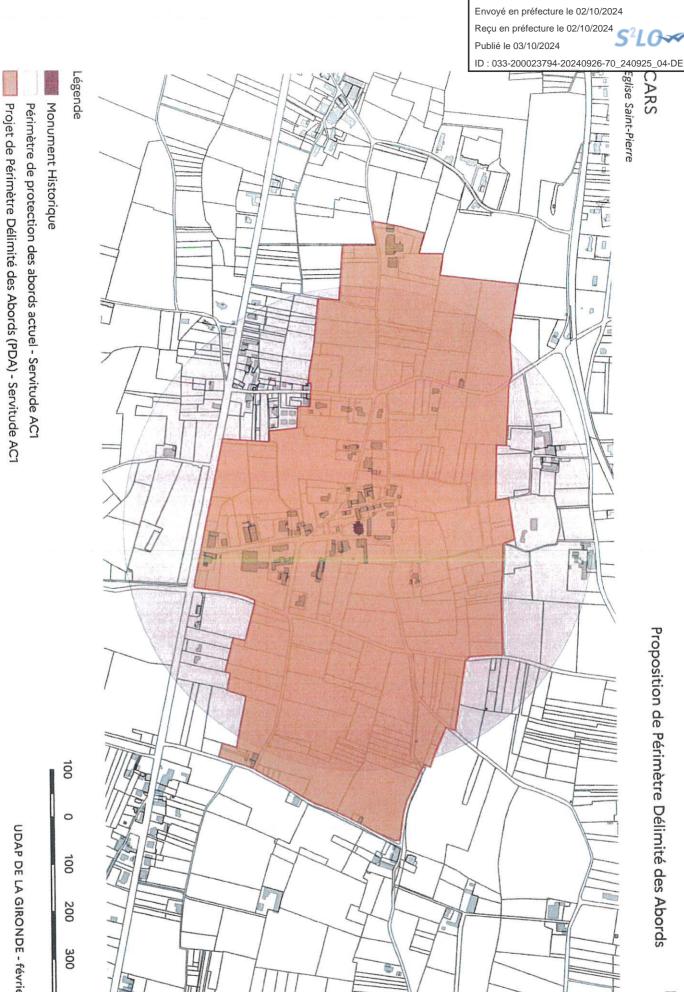
Légende

Monument Historique

Site Patrimonial Remarquable - Servitude AC4

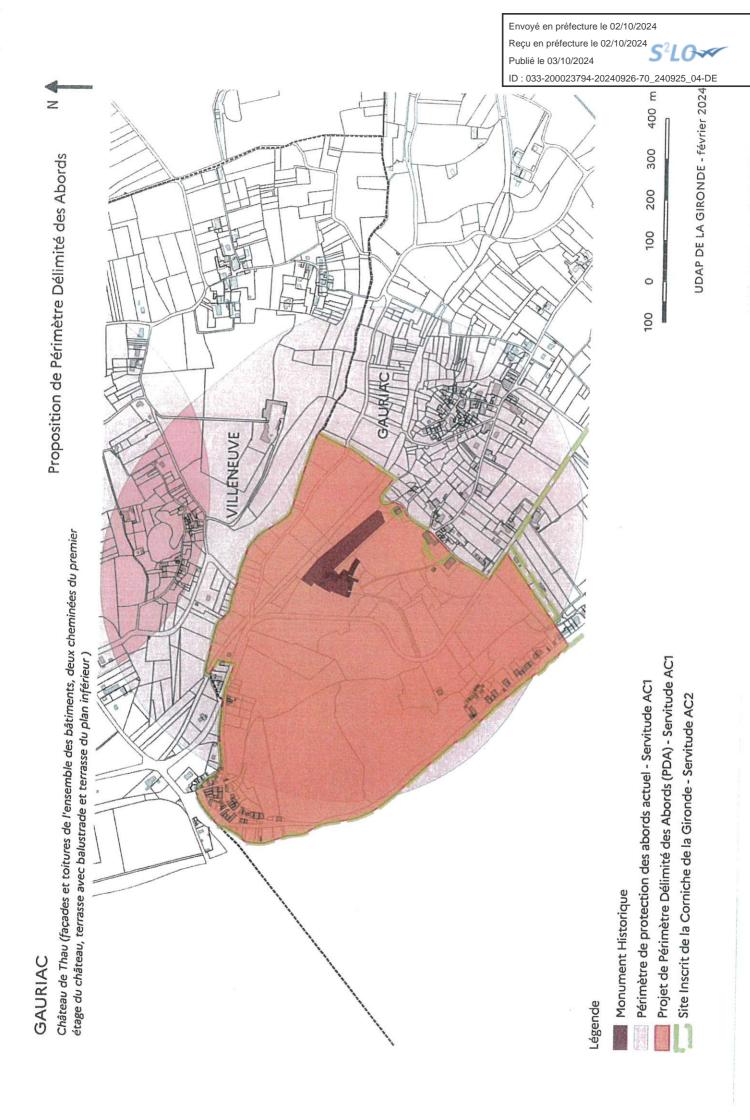
Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1





UDAP DE LA GIRONDE - février 2024

400 m



Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024 Publié le 03/10/2024 Publié le 03/10/2024

ID : 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE

Estiges de la villa romaine

Proposition de Périmètre Délimité des Abords

Légende

Monument Historique

Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1 Périmètre de protection des abords actuel - Servitude AC1

轁

UDAP DE LA GIRONDE - avril 2024

100

0

100

200

300

400 m

SAMONAC

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 033-200023794-20240926-70_240925_04-DE



Commune de Plassac 7 Allée de la Mairie 33390 PLASSAC Plassac, le 26 août 2024

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Président de la CCB

Espace France Services

32 rue des Maçons

BP 34

33 393 BLAYE CEDEX

<u>Objet</u> : proposition de périmètre délimité des abords (PDA)

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation sur les propositions de périmètres délimités des abords (PDA), je souhaiterais que la zone de l'OAP 33325-3 ext soit intégrée. Cette zone se trouve à proximité de la Villa Gallo-Romaine (sans co-visibilité) mais il me semble important de l'intégrer. Cette OAP n'était pas connue des services de l'UDAP.

En restant à votre disposition, je vous de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire, Jean-Louis BERNARD

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024